

## **Textes et contextes**

ISSN : 1961-991X

: Université Bourgogne Europe

15-2 | 2020

Les femmes américaines entre féminisation du politique et politisation de l'intime – Le détective en famille

# « Du père au droit, la conséquence est bonne » : une étude sociologique de la frontière public/privé au prisme des violences faites aux travailleuses domestiques en Bolivie et au Pérou

15 December 2020.

**Laura Carpentier-Goffre**

🔗 <http://preo.ube.fr/textesetcontextes/index.php?id=2856>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Laura Carpentier-Goffre, « « Du père au droit, la conséquence est bonne » : une étude sociologique de la frontière public/privé au prisme des violences faites aux travailleuses domestiques en Bolivie et au Pérou », *Textes et contextes* [], 15-2 | 2020, 15 December 2020 and connection on 15 March 2025. Copyright :

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). URL :

<http://preo.ube.fr/textesetcontextes/index.php?id=2856>

PREO

# « Du père au droit, la conséquence est bonne » : une étude sociologique de la frontière public/privé au prisme des violences faites aux travailleuses domestiques en Bolivie et au Pérou

## **Textes et contextes**

15 December 2020.

15-2 | 2020

**Les femmes américaines entre féminisation du politique et politisation de l'intime - Le détective en famille**

**Laura Carpentier-Goffre**

🔗 <http://preo.ube.fr/textesetcontextes/index.php?id=2856>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)

- 
1. Quand les patrons font la loi
    - 1.1. Des trajectoires de politisation des rapports sociaux contrastées...
      - 1.1.1. Sexe, race, classe dans les Andes
      - 1.1.2. Quand les « domestiques » ont pris la rue
    - 1.2. ... à l'opposition entre État-Nation néolibéral et État plurinational social-démocrate
      - 1.2.1. Si proches, si loin...
      - 1.2.2. Les travailleuses domestiques face à l'État
  2. Ne sont-elles pas des femmes ?
    - 2.1. La famille, fief de la domination masculine
    - 2.2. Les victimes de violences sexistes et sexuelles face à l'État
    - 2.3. Les violences sexistes et sexuelles au cœur de l'État
- Conclusion : Au pouvoir, les couleurs passent, le sexe reste

---

[...] l'univers de la vie privée et celui de la vie publique sont in-séparablement liés. [...] les tyrannies et les servilités de l'un sont aussi les tyrannies et les

servilités de l'autre. Virginia Woolf<sup>1</sup>

- 1 S'il a longtemps été occulté, le caractère éminemment genré de la séparation public/privé a désormais été mis en lumière par de nombreuses universitaires féministes (ex : Jelin 1984 ; Landes 1988 ; Phillips 1991 ; Boyd 1997 ; Okin 2000 ; Mannarelli 2001 ; Pateman 2010). Les travaux critiquant les angles morts androcentrés de cette bipartition du social ont toutefois essentiellement porté leur attention sur les pays du Nord. Ces analyses gagnent pourtant à être confrontées aux sociétés latinoaméricaines. En effet, la philosophie politique des Lumières, creuset de la doxa de la dichotomie public/privé, a considérablement influencé l'idéologie indépendantiste bolivarienne<sup>2</sup> à la fin du XIXe siècle, de même que les jeunes républiques latinoaméricaines qui en sont issues. Pas plus que celle des peuples indigènes et afrodescendants (Quijano 1992 ; Mills 1997 ; Rivera Cusicanqui 2012), l'exclusion des femmes de la citoyenneté de ces jeunes nations n'était contingente – elle était au contraire inscrite au cœur de la théorie du contrat social républicain.
- 2 Bien que les femmes du continent aient acquis la citoyenneté *de jure* depuis la première moitié du XXe siècle, qu'en est-il de leur citoyenneté *de facto* sur le plan civique, politique et social ? L'inclusion des femmes dans des espaces de pouvoir institutionnel autrefois réservés aux hommes est-elle synonyme d'une démocratisation de qualité (Marques-Pereira 2009), ou a-t-on plutôt affaire à une « révolution conservatrice » (Achin et al. 2007 : 1, 148-160), c'est-à-dire une recomposition de la domination masculine ? Dans quelle mesure l'intégration de certaines femmes dans les hautes sphères de l'État a-t-elle changé la donne pour le plus grand nombre ?
- 3 Ces questions seront passées au crible du matériau empirique recueilli dans le cadre de ma thèse sur la dichotomie public/privé au prisme du travail domestique – rémunéré et gratuit – en Bolivie et au Pérou<sup>3</sup>. Tout comme Catherine Weiss (2016 ; 2017), j'ai fait le constat d'un certain hiatus entre le corpus féministe matérialiste des années 1970 sur l'extorsion du travail gratuit des femmes par leur époux (ex : Delphy 1970 ; Oakley 1975 ; Guillaumin 1978 ; Delphy et Leonard, 1992) et les travaux intersectionnels qui ont émergé à partir de la fin du

XXe siècle sur les rapports ancillaires<sup>4</sup> mettant davantage l'accent sur la domination de race<sup>5</sup> et de classe (ex : Glenn 1986 ; Rollins 1985 ; Chaney et Garcia Castro 1989 ; Hondagneu-Sotelo 2001 ; Romero 2002 ; Vidal 2007 ; Ibos 2012). Si la domesticité est fréquemment théorisée « comme une loupe grossissante sur la subjectivité de toutes les pourvoyeuses de care » (Molinier 2010 : 171), il est ainsi plus rare de la voir appréhendée comme une « loupe » des rapports sociaux de sexe en ce qui concerne la délégation du « sale boulot » (Molinier et al. 2010) les violences sexuelles ou encore la citoyenneté. Dans le présent article, les formes d'exploitation, de domination et d'oppression (Dunezat 2004) dont pâtissent les travailleuses domestiques, les luttes qu'elles ont menées ainsi que la gestion qui en a été faite par l'État en Bolivie et au Pérou seront traitées comme une porte d'entrée analytique sur la place des femmes dans ces sociétés de part et d'autre de la frontière supposée cloisonner la sphère privée de l'intime et la sphère publique de l'État<sup>6</sup>.

## 1. Quand les patrons font la loi

- 4 L'intérêt de la comparaison entre la Bolivie et le Pérou au prisme de cette problématique réside dans la similitude des trajectoires de ces deux pays andins en matière de structuration étatique ainsi que de division sexuelle et raciale du travail depuis la période coloniale et jusqu'au milieu du XXe siècle, période à partir de laquelle leur chemin a commencé à se séparer sur le plan de la politisation des rapports sociaux de sexe, de classe et de race. Si l'on adopte avec Francis Dupuis-Déri (2016) une compréhension intersectionnelle des théories néomarxistes selon lesquelles les rapports de force à l'œuvre dans la société civile entretiennent une relation dynamique avec les élites dirigeantes et la manière dont elles mènent la barque étatique (ex : Skocpol 1979 ; Elster 1985 ; Poulantzas 2013), on peut supposer que ces variations dans la géométrie nationale des mouvements sociaux ont eu des répercussions durables sur l'État, tant au niveau du profil sociographique des élites dirigeantes que de la substance de l'action publique. Située au confluent des trois rapports sociaux canoniques que sont le sexe, la race et la classe, la question ancillaire offre un observatoire privilégié de ces dynamiques.

## 1.1. Des trajectoires de politisation des rapports sociaux contrastées...

### 1.1.1. Sexe, race, classe dans les Andes

- 5 À partir des années 1960, la pensée révolutionnaire marxiste a fait irruption dans l'arène politique péruvienne et s'y est rapidement imposée comme le cadrage contestataire dominant, consacrant les rapports de production – et donc l'antagonisme de classe –, comme la source de tous les maux de la société. Tandis que la majorité de la gauche emprunte la voie des urnes lors du retour à la démocratie parlementaire en 1989, deux organisations marxistes-léninistes, le Sentier Lumineux et le MRTA<sup>7</sup>, revendiquent une stratégie de guérilla – et passent à l'acte (Degregori 1993 ; 2010). Durant la décennie qui s'ensuit, le pays s'enfonce dans la crise économique et politique, les élites dirigeantes se voyant de plus en plus discréditées par leur incapacité à venir à bout de la guérilla ainsi que par les scandales qui émaillent leur mandat<sup>8</sup> (Carrión 2006 ; Tétreault 2006 ; Degregori 2010). C'est dans ce contexte qu'Alberto Fujimori, se présentant comme un *outsider* proche du peuple, est élu en 1990, avec pour principale promesse d'en finir avec le 'terrorisme' (Lynch 1999 ; Bowen 2000 ; Cotler et Grompone 2000 ; Carrión 2006). S'il parvient effectivement à mettre la guérilla en déroute, c'est au prix d'un régime autoritaire, assorti d'une recrudescence des exactions commises par l'armée et les services secrets<sup>9</sup> contre la population civile (Degregori 2000, 2010 ; Cotler et Grompone 2000 ; CVR 2003). Agitant le « terrorisme » comme un épouvantail pour délégitimer et réprimer les mouvements sociaux, Fujimori sonne le glas du marxisme péruvien (Toche 2008), interrompant le processus historique de politisation de la classe sociale. Si le cadrage marxiste comportait une critique de l'impérialisme, les communautés indigènes ne sont « jamais devenues une question politique » de premier plan au Pérou (Martí I Puig 2010 : 153)
- 6 En Bolivie en revanche, les années 1960 voient naître le katarisme<sup>10</sup>, un courant de pensée dénonçant le colonialisme interne (Casanova 1964 ; Rivera Cusicanqui 1984) et mettant l'accent sur la double oppression, socioculturelle et économique, subie par les populations in-

digènes (Lavaud 1992). Le katarisme gagne du terrain après le massacre de Tolata et Epizana en 1974 (Rivera Cusicanqui 2012 : 54-56), débouchant sur la création d'une organisation politique qui deviendra plus tard le MAS<sup>11</sup> (Stefanoni 2002). Dans le contexte d'effervescence contestataire du début des années 2000<sup>12</sup>, le MAS – et avec lui, l'indigénisme – s'impose bientôt comme le principal opposant au néolibéralisme, élargissant alors sa base électorale, jusqu'ici paysanne, en ralliant les classes populaires ainsi qu'un pan des classes moyennes urbaines à sa cause (Canessa 2007 ; Do Alto et Stefanoni 2008 ; Madrid 2008). En 2005, Evo Morales remporte les élections présidentielles à la majorité absolue, fait inédit depuis la restauration du libéralisme électoral en 1982, ce qui lui confère « une légitimité politico-électorale sans précédents » (Stefanoni 2006 : 37). En Bolivie, le marxisme s'est donc trouvé remodelé dans le creuset de la pensée indigéniste, opérant un syncrétisme qui n'a pas eu son pendant au Pérou, où les mouvements sociaux se sont caractérisés par un certain réductionnisme horizontal et vertical<sup>13</sup> envisageant le racisme comme une sorte de dommage collatéral du capitalisme.

- 7 Si le Pérou et la Bolivie ont connu des trajectoires contrastées de politisation de la classe et de la race, la mise en débat des rapports sociaux de sexe dans l'arène politique y a en revanche emprunté des voies étonnamment similaires – du moins jusqu'à la consécration du MAS en Bolivie. Malgré une relative incursion du féminisme dans le débat public dès les années 1970, les féministes en tant que mouvement social autonome<sup>14</sup> n'ont eu que peu de prise sur le moment et la façon dont l'État s'est saisi de certaines de leurs revendications suite à la Conférence Mondiale sur les femmes organisée par l'ONU à Pékin en 1995 (Aillón 2015 ; Muñoz et Barrientos 2019). En Bolivie comme au Pérou, on peut parler d'une mise à l'agenda essentiellement *top-down* de la question du genre, sous l'égide des institutions internationales, relayées au niveau national par celles que les Mujeres Creando<sup>15</sup> ont baptisées les « technocrates du genre »<sup>16</sup>, à la fois au sein des administrations publiques et des ONGs (Monasterios Pérez 2006 ; Monasterios 2007 ; Alvarez 2004 ; Rousseau 2009b ; Falquet 2011). Cheval de Troie du néolibéralisme et du néocolonialisme, cette nouvelle caste d'expert·e·s du genre homologué·e·s a également œuvré à la confiscation de la parole des femmes pauvres et à la dépolitisation du féminisme (Monasterios Pérez 2006 ; Monasterios 2007 ; Falquet 2011).

Quoique les féministes péruviennes aient joué un rôle de premier plan dans l'opposition à Fujimori (Rousseau 2010) et que leurs homologues boliviennes autonomes se soient mobilisées contre les politiques néolibérales et racistes qui se sont succédées entre la fin du XXe et le début du XXIe siècle (Falquet 2011 ; Paredes 2013), on ne peut pas dire du mouvement féministe qu'il ait fait trembler les élites dirigeantes traditionnelles de ces deux pays comme ont pu le faire les mouvements marxistes et kataristes – y compris lors des mobilisations pourtant massives de *Ni Una Menos*<sup>17</sup>, en 2016.

### 1.1.2. Quand les « domestiques » ont pris la rue

- 8 Bien que les mobilisations de travailleuses domestiques boliviennes et péruviennes présentent un certain nombre de points communs, comme par exemple le rôle historique clé d'organisations religieuses en tant que *grassroot settings*<sup>18</sup>, les contrastes sont saisissants en termes de cadrage et de convergence avec les principales organisations protestataires nationales.
- 9 En Bolivie, outre l'ouverture des opportunités politiques (McAdam 1982) dès les années 1980 avec le retour à la démocratie, l'essor du katarisme a fourni un cadrage quasi 'clé-en-main' de l'oppression ancillaire, attirant aux travailleuses domestiques la sympathie de larges pans de l'« espace des mouvements sociaux » (Mathieu 2007), allant des organisations indigénistes (dont le MAS) aux centrales ouvrières, en passant par des ONGs et des fondations de défense des droits humains et/ou féministes (Rodriguez 2015 ; Peredo 2015). En raison de la flagrante filiation du service domestique avec les régimes coloniaux de travail servile<sup>19</sup> (Burkett 1978 ; Kuznesof 1989), les travailleuses domestiques ont rapidement été élevées au rang d'emblème de la condition colonisée (Rodriguez 2015). Le cadrage indigéniste est aujourd'hui encore saillant dans les discours des organisations de travailleuses domestiques boliviennes : à titre d'exemple, la figure de la travailleuse domestique apparaît quasi systématiquement sous les traits d'une *cholita*<sup>20</sup> (voir logo de la FENATRAHOB<sup>21</sup>, Image 1) et les spots de sensibilisation sont généralement traduits en aymara et/ou en quechua.

Image 1 : Le logo de la FENATRAHOB représentant une *cholita*



- 10 En Bolivie, la triple oppression des travailleuses domestiques leur a paradoxalement permis de bénéficier d'une triple alliance, laquelle les a dotées des ressources de mobilisation<sup>22</sup> suffisantes pour construire un mouvement fort et unifié autour d'une Fédération nationale, en capacité d'interpeller l'État.
- 11 Au Pérou, en revanche, la condition domestique n'est pas venue s'emboîter harmonieusement dans le récit contestataire national dominant des années 1970. L'oppression ancillaire faisait au contraire figure de caillou dans la chaussure de l'ouvriérisme, condamnant les travailleuses domestiques à rester à la périphérie de la lutte des classes, dans le particularisme du privé-féminin. Les organisations qui ont activement soutenu leur cause se sont comptées sur les doigts d'une main (Schellekens et Van Der Schoot 1989). À cette conjoncture défavorable de départ est venue se superposer la guerre interne et, avec elle, la criminalisation de l'action collective. Ces deux facteurs ont conjointement fragilisé et morcelé les organisations du



secteur. Malgré la réouverture des opportunités politiques au début des années 2000, les obstacles tant matériels qu'idéologiques à l'action collective perdurent par inertie jusqu'à aujourd'hui, *a fortiori* pour les groupes les moins bien dotés en ressources et les plus susceptibles de se voir affublés de l'étiquette « terroriste », deux variables fortement corrélées à la racialisation (Aguirre 2011). Aujourd'hui encore, si la question du racisme est fréquemment évoquée à titre individuel au sein des organisations de travailleuses domestiques péruviennes, elle est généralement euphémisée dans le matériel de communication officiel.

- 12 En Bolivie, la conjonction des structures d'opportunités politiques favorables, de l'unité des organisations de travailleuses domestiques et du bloc contestataire qui s'est fédéré autour d'elles a offert la latitude pour une réflexion de fond sur la discrimination légale pâtie par le secteur, prélude à l'élaboration d'un projet de loi soumis au Parlement en 1992 (Rodriguez 2015). Bien que cette loi n'ait été adoptée que onze plus tard, on peut parler de « mise à l'agenda contrainte », résultant d'un processus de mobilisation, de médiatisation et de politisation (Hassenteufel 2010 : 55-57), trois ingrédients que leurs homologues péruviennes, isolées et fragmentées, ne sont pas parvenues à réunir. De ce fait, la loi d'encadrement du travail domestique promulguée au Pérou la même année est quant à elle le fruit d'une « mise à l'agenda silencieuse » (Hassenteufel 2010 : 55-57 ; Garraud 1990 : 36-40), dépourvue de réelle concertation avec les organisations du secteur.

## **1.2. ... à l'opposition entre État-Nation néolibéral et État plurinational social-démocrate**

### **1.2.1. Si proches, si loin...**

- 13 Si le Pérou et la Bolivie partagent de nombreux points communs en matière de genèse étatique coloniale et de structuration institutionnelle post-coloniale aux mains des élites *criollas* (Marques-Pereira et Garibay 2011 ; Rivera Cusicanqui 2012 ; Cortés, 2012 ; Larrouqué 2019), les divergences dans la configuration des luttes sociales de la deuxième moitié du XXe siècle ont imprimé leur marque sur leurs

institutions respectives (Cortés 2012). Le fossé entre les deux se creuse considérablement au tournant du nouveau millénaire, avec la victoire électorale de Fujimori en 1992 au Pérou et celle de Morales en 2005 en Bolivie.

- 14 L'élection du premier président indigène<sup>23</sup> de Bolivie est en soi un bouleversement de l'échiquier politique qui inaugure une ère nouvelle en matière de *polity*, de *politics* et de *policies*<sup>24</sup>, que les Bolivien·ne·s connaissent sous le nom de « Processus de changement » (Lacroix et Le Gouill 2019). Cette volonté de rupture avec l'État républicain libéral (Canessa 2012) s'incarne dès la composition du premier gouvernement de Morales, incluant divers·e·s représentant·e·s d'organisations « indigènes-originaires-paysannes »<sup>25</sup> et/ou femmes, dont Casimira Rodriguez, leadeuse historique du mouvement des travailleuses domestiques, au Ministère de la Justice. Cette nomination se veut un symbole fort de renouveau dans la conception de la Justice, l'État se voyant désormais assigner une mission de justice réparatrice (Mills 1997), prenant acte des hiérarchies structurelles héritées de l'Histoire et se fixant l'égalité substantielle comme horizon (voir : MacKinnon 1989a ; Crenshaw 1989 ; Okin 1989 ; Young 1990 ; Mills 1997). La nouvelle Constitution, adoptée par référendum en 2009, consomme le divorce avec l'« État colonial, républicain et libéral » au profit de l'« État plurinational de Bolivie », entérinant le référentiel global (Muller 2018 : 50-86) social-démocrate indigéniste promu par le MAS. À travers la constitutionnalisation du principe de représentation descriptive des peuples « originaires indigènes paysans » et afroboliviens ainsi que des femmes (Art. 278), l'État Plurinational prend le contrepied du modèle de la représentation substantielle universaliste jusqu'alors en vigueur<sup>26</sup>. La Constitution de 2009 ne rompt en effet pas seulement avec la fiction du citoyen et de l' élu racialement neutre, mais également avec l'universel masculin. Cette rupture se manifeste notamment à travers l'usage de termes épiciènes ou dédoublés pour nommer à la fois les femmes et les hommes, l'adoption du principe de 'dépatricialisation'<sup>27</sup> ainsi que la promotion à la fois transversale et spécifique des droits des femmes (Nagels 2013 ; Peredo 2017). Se met également en place un modèle d'État-Providence « néodéveloppementaliste », élargissant le système de protection sociale et étoffant le service public (Stefanoni 2011 : 69, 72, 74).

- 15 Au Pérou, en revanche, la *polity* républicaine libérale post-coloniale et l'oligarchie qui va avec (*politics*) n'ont pas été fondamentalement ébranlées. Même la transition démocratique demeure inachevée, ne serait-ce que parce que c'est toujours la Constitution de 1993, promulguée sous le régime autoritaire de Fujimori<sup>28</sup>, qui régit la vie institutionnelle du pays. Le brutal virage austéritaire pris par Fujimori dès le début de son mandat (*policies*) a été entériné par les législateurs, qui ont été jusqu'à constitutionnaliser la doctrine néolibérale du laisser-faire (Carrión 2006 ; Benza Pflücker 2018). Si la Constitution de 1993 protège formellement ses citoyen·ne·s contre les atteintes à l'identité ethnique et culturelle, elle fait table rase de la réforme agraire, ce qui revient *de facto* à livrer les terres indigènes à la merci des intérêts privés. À ce jour, il n'existe toujours aucun dispositif légal assurant la représentation des indigènes et afrodescendant·e·s au Congrès, avec pour résultat, une présence institutionnelle déficitaire de ces populations. Enfin, bien que Fujimori se soit posé en chantre de la cause des femmes, leurs droits sexuels et reproductifs sont foulés aux pieds dès l'article 2-1 de la Constitution, décrétant l'embryon « sujet de droit » – imposant donc un verrou constitutionnel à la dépénalisation de l'avortement (Rousseau 2009a : 87). L'article 4 enfonce le clou en faisant du mariage et de la famille des « institutions naturelles et fondamentales de la société » « protégées » et même « promues » par l'État.
- 16 À chacune de ces deux combinaisons de *polity-politics-policies* correspond un « régime de citoyenneté » (Jenson 2007 : 23-30)<sup>29</sup>. Le cas péruvien relève du régime le plus répandu sur le continent, dont la façade formelle du citoyen neutre et de l'État impartial masque la réalité d'une citoyenneté à géométrie variable : celle des classes populaires et/ou racisé·e·s se résume à l'exercice des droits politiques, leurs droits civiques, sociaux et culturels restant, pour l'essentiel, lettre morte (Marques-Pereira et Garibay 2011 : 205-255). À cela s'ajoute une faible politisation des rapports sociaux et une défiance généralisée envers les institutions (*Ibid*). Je propose de qualifier ce modèle de « régime universaliste post-colonial néolibéral », en lui opposant le « régime social-démocrate indigéniste » en vigueur en Bolivie, où l'exercice substantiel des droits civiques, sociaux et culturels de la majorité de la population, y compris des opprimé·e·s historiques,

est davantage garanti et où le sentiment d'identité collective de ces dernier·e·s est nettement plus affirmé.

## 1.2.2. Les travailleuses domestiques face à l'État

- 17 Dans le régime « universaliste post-colonial néolibéral » du Pérou, les travailleuses domestiques sont indubitablement des citoyennes de seconde zone, non seulement sur le plan de l'exercice substantiel des droits mais même au niveau formel. La loi de 2003 des « travailleurs domestiques » offre un exemple éclairant des rapports de force qui, sous couvert de neutralité universaliste, sous-tendent et sont reproduits par le paradigme libéral du droit et de la Justice (MacKinnon 1989a). Bien que cette loi ait donné lieu à un certain nombre d'avancées, elle demeure largement en-deçà des normes du droit du travail en vigueur dans la majorité des autres secteurs de l'économie nationale<sup>30</sup>, ne leur garantissant même pas le salaire minimum. Considérablement moins protectrice que la loi bolivienne équivalente, elle s'en démarque surtout par la quantité de mesures explicitement consacrées à la défense des intérêts des employeur·se·s, dont un article imposant aux travailleuses domestiques un « devoir de réserve » sur la vie privée du foyer où elles officient (Art.4). Si cette loi épouse de si près les intérêts matériels objectifs des employeur·se·s, c'est notamment parce que celles et ceux qui l'ont élaborée, débattue et promulguée sont, elles et eux-mêmes, employeur·se·s. Loin d'être confiné à leur vie civile, leur point de vue situé (Hartsock 1983) sur la question ancillaire transcende au contraire la frontière supposée cloisonner la sphère privée et la sphère publique. La teneur des débats parlementaires est à cet égard sans équivoque, de nombreux·ses député·e·s évoquant, voire invoquant, leur statut d'employeur·se en plein hémicycle. Pour Edgardo Balbín, ex-parlementaire péruvien :

Le problème, c'est que beaucoup de députés ne sont pas là, disons par conviction, mais par intérêt personnel. [...] Dans le cas [...] du travail domestique, la loi a été conçue [...] sans consultation des organisations de base [...], de manière partielle... Même si l'objectif officiel était de formaliser le secteur [...], ils ont réfléchi comme des employeurs, depuis leur point de vue et leurs intérêts [...]. Je ne dis pas

que tout est à jeter dans cette loi, [...] mais disons [...] qu'elle a permis aux employeurs de maintenir un certain *statu quo*...<sup>31</sup>

- 18 Le traitement législatif de la question ancillaire fait ainsi jour sur « les deux corps du droit », variante moderne des « deux corps du roi » (Kantorowicz 1989)<sup>32</sup> : parlementaires et employeur·se·s ne font qu'un, ils et elles fusionnent littéralement dans un même corps socialisé, appartenant à un corps social hiérarchiquement situé. Le 'lobby employeur' a donc tout loisir de se dispenser de médiation avec le Pouvoir Législatif – il lui est consubstantiel.
- 19 Or, la majorité des fonctionnaires et magistrat·e·s étant également employeur·se·s, ce conflit d'intérêts se trouve diffracté à tous les échelons de l'État. Le droit est non seulement conçu mais aussi appliqué, au niveau administratif et judiciaire, par des agent·e·s qui sont à la fois l'incarnation de l'institution et des individus pris·e·s dans des rapports sociaux de domination, dont l'*habitus* façonne l'exercice de la fonction (Dubois 2008). Au Pérou, l'*habitus* dominant de ces agent·e·s, à la fois juge et partie lorsqu'il s'agit de trancher des litiges ancillaires, n'est de surcroît pas confronté, mais au contraire conforté, par la doxa institutionnelle universaliste libérale<sup>33</sup>. Ainsi que l'explique Sofía Mauricio, militante historique de la cause des travailleuses domestiques, et comme j'ai pu le constater *in situ*, il en résulte que les agent·e·s des juridictions compétentes tendent à traiter les travailleuses domestiques qu'ils reçoivent en tant qu'administrées comme ils/elles traitent la leur à domicile :

Il y a des fonctionnaires [...], quand ils découvrent que tu es travailleuse domestique [...], la façon dont ils te traitent change du tout au tout, genre ils te parlent comme s'ils étaient en train de parler à leur travailleuse domestique, mais chez eux, pas dans un bureau de l'État où cette personne doit être traitée comme doit l'être n'importe quel citoyen, [...] c'est [leur] côté employeur qui ressort ! [...] et comme dans la majorité du Pouvoir judiciaire tu as aussi des employeurs, [...] ça porte préjudice aux travailleuses domestiques, parce que la balance penche forcément plus en faveur des employeurs... [...]<sup>34</sup>.

- 20 Les droits civiques et sociaux des travailleuses domestiques sont amputés par une Justice de classe et de race, qui repose sur une législa-

tion discriminante à la fois dans le texte et dans l'application, n'opposant aux employeur·se·s aucune réelle limite à leur pouvoir dans la sphère privée. Dans la conception libérale de l'État, « les rapports de jure stabilisent les rapports de facto » (MacKinnon 1989a : 167). Les droits politiques constituent le seul élément de la citoyenneté statutaire dont elles puissent se prévaloir – à condition bien sûr de disposer d'une pièce d'identité<sup>35</sup>. Dans un contexte de forte répression des initiatives contestataires et faute de représentation, dans les institutions comme dans les mouvements sociaux, on peut également parler de dépolitisation.

- 21 En Bolivie en revanche, la question ancillaire s'impose à la fois comme symbole et comme témoin de l'entreprise de décolonisation de l'État et de la société impulsée sous l'égide d'Evo Morales. Bien qu'ayant été promulguée deux ans avant son arrivée au pouvoir au terme d'une mise à l'agenda contrainte, le contenu de la loi de régulation du travail domestique de 2003 est révélateur du paradigme de la mission étatique alors en pleine ascension. Considérablement plus protectrice que son équivalente péruvienne, cette loi cadre les rapports ancillaires comme une domination historicisée et fournit aux travailleuses domestiques des recours juridiques contre les diverses formes de violences – économiques, symboliques et physiques – communément exercées par les patron·ne·s. La nomination de Casimira Rodriguez au Ministère de la Justice<sup>36</sup> a mis un coup d'accélérateur aux réformes juridiques et aux politiques publiques favorables aux travailleuses domestiques. Dans le régime de citoyenneté « social-démocrate indigéniste », l'État a pour vocation de faire contrepoids aux oppressions structurelles qui régissent la société civile, en conséquence de quoi les femmes de ce secteur situé au bas de la pyramide sociale ont vu leurs droits politiques, civils et culturels nivelés par le haut. Si le racisme d'État est loin d'avoir disparu<sup>37</sup>, les mutations dans le profil sociographique des élites dirigeantes et dans le paradigme officiel de la mission étatique ont eu des retombées significatives sur l'ensemble de la pyramide institutionnelle et donc de l'action publique substantielle. Les dirigeantes syndicales affirment par ailleurs que le dialogue avec les institutions s'est considérablement amélioré depuis l'arrivée du MAS au pouvoir (Peredo, 2015 : 27). Les travailleuses domestiques boliviennes interrogées attestent à l'unanimité de changements notables dans le traitement qui leur est réservé par les agent·e·s du ser-

vice public depuis l'accession du MAS au pouvoir, et comptent désormais sur une jurisprudence bien plus auspiciouse qu'autrefois. Même si leurs droits sociaux demeurent au rabais, le modèle de *welfare* promu par l'État Plurinational a contribué à aller dans le sens d'une plus grande individuation par rapport aux patron·ne·s. La politisation et l'identification de ce secteur à la communauté politique nationale sont affirmées.

- 22 En dépit de toutes les divergences qui les séparent, ces deux modèles d'administration étatique de la question ancillaire partagent un point commun : la variable sexuée est reléguée à l'arrière-plan du discours institutionnel sur la domesticité<sup>38</sup>. Même en Bolivie, où des campagnes de sensibilisation destinées à informer les travailleuses domestiques sur leurs droits du travail et sur la pénalisation du racisme sont régulièrement menées, rien d'équivalent n'a été mis en place concernant les violences sexo-spécifiques auxquelles elles sont pourtant surexposées. En écho avec le célèbre discours de la militante abolitionniste Sojourner Truth, la question se pose : « Ne sont-elles pas des femmes ? »<sup>39</sup>

## 2. Ne sont-elles pas des femmes ?

### 2.1. La famille, fief de la domination masculine

- 23 La littérature scientifique sur les rapports ancillaires est tributaire d'un angle mort analogue à celui de l'action publique : lorsqu'elle n'est pas tout bonnement passée sous silence, la dimension sexuée – et surtout sexuelle – de la domination ancillaire, y est le plus souvent traitée de manière aussi descriptive qu'expéditive (Weiss 2017). Les violences sexuelles constituent pourtant un trait saillant de la « condition de bonne à tout faire » (Le Guillant 2010), qui passe sous le radar des sociologues, dont la plupart privilégie l'étude de la domination ancillaire intra-sexe (Weiss 2016). Or, ces violences, qui forment un continuum allant du harcèlement sexuel au viol (Kelly 1988), sont perpétrées quasi exclusivement par des hommes, employeurs ou fils d'employeurs, la plupart du temps, mais aussi parfois membres du personnel domestique masculin (voir par exemple :

Ojeda Parra 2004 ; Canessa 2008)<sup>40</sup>. Les rares travaux sur la question font de la vulnérabilité (économique, sociale, psychologique) des travailleuses domestiques la principale variable explicative du passage à l'acte de ces hommes (ex : Ojeda Parra 2004). Ce glissement du « comment ? » vers le « pourquoi ? » participe de la naturalisation des violences sexuelles. L'analyse conjointe de la pornographie ancillaire et des récits de travailleuses domestiques sur les stratégies déployées par leurs agresseurs permet de restituer à leurs motivations toute leur épaisseur sociologique : si les patrons harcèlent et violent fréquemment les travailleuses domestiques, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont facilement accessibles matériellement mais aussi parce que, dans leur imaginaire, elles incarnent la quintessence de la soumission féminine contrainte, et que cette subalternité est sexualisée voire fétichisée. L'« orientalisme ancillaire » (Kovacshazy 2018 : 150-151) qui guide les passages à l'acte de ces hommes n'est que l'un des avatars de l'érotisation de la domination, pierre angulaire de la sexualité patriarcale (MacKinnon 1989b ; Dworkin 1987, Morgan 1975), qui prend ici un tour paroxystique par sa dimension racialisée (Stoler 1995 ; Nelson 1999 ; Canessa 2008 ; Galindo 2013).

24 Or, non seulement la violence sexuelle ancillaire est infra-théorisée, mais elle est également déconnectée analytiquement des autres formes de violences sexistes et sexuelles subies par les travailleuses domestiques. Dans ma thèse, j'ai démontré l'existence d'un lien causal entre les violences patriarcales intrafamiliales, en particulier les agressions pédocriminelles incestueuses, et l'entrée en domesticité : pour les jeunes filles fuyant le domicile familial, le service domestique *cama adentro*<sup>41</sup> se profile comme la seule source à la fois de revenus et de logement rapidement accessible (Garcia Castro 1989). Pour celles qui se sont mises en ménage, la violence conjugale dans toutes ses dimensions est également monnaie courante et participe de leur maintien en domesticité. Celles vivant ou ayant vécu en concubinage sont par ailleurs nombreuses à souligner l'homologie entre les modalités d'exploitation et de violences des patrons et des conjoints. Ce cloisonnement analytique empêche non seulement de percevoir – et donc de théoriser – les similitudes et la synergie entre les différentes formes de violences masculines qui façonnent la trajectoire biographique et la subjectivité des travailleuses domestiques, mais égale-



ment ce que les femmes ont en commun, par-delà les autres hiérarchies les divisant.

- 25 Plus encore que le continuum des violences patriarcales subies par cette catégorie socioprofessionnelle, la transversalité sociale de ces violences est en effet le grand impensé des travaux sur le service domestique. Or, les statistiques de victimation désagrégées par catégorie sociale démontrent que le phénomène sévit dans tous les milieux dans des proportions équivalentes (Bott et al. 2014). Mon matériau ethnographique suggère non seulement que les employeuses ne sont aucunement épargnées par les violences conjugales, mais aussi que les agresseurs de travailleuses domestiques sont plus susceptibles que les autres employeurs d'exercer des violences, notamment sexuelles, sur les autres membres subalternes du foyer, à savoir leur conjointe et/ou les enfants. L'exposition à la violence sexuelle constitue en réalité le plus petit dénominateur commun entre les femmes de la bourgeoisie<sup>42</sup> et celles des classes populaires, y compris celles qu'elles exploitent et oppriment au sein du foyer où elles sont elles-mêmes exploitées et opprimées par leur conjoint.
- 26 Loin d'être anodine, l'étymologie du mot « famille »<sup>43</sup> est révélatrice du caractère systémique des violences qui s'y déploient en toute légitimité : le mariage, soubassement de la famille, est une institution sociale organisant l'appropriation des femmes (Guillaumin 1978) à travers un « contrat sexuel » (Pateman 2010) passé avec l'État, garantissant au mari le droit d'usus, de fructus et d'abusus sur « sa » femme – autrement dit, institutionnalisant l'exploitation domestique (Delphy 1970) et le viol conjugal (Guillaumin 1978 ; Pateman 2010). Fondement de la famille nucléaire patriarcale, l'appropriation sexuelle en est aussi le fil conducteur : le supposé tabou de l'inceste (Lévi-Strauss 1967) n'est qu'un écran de fumée servant à masquer la réalité statistique<sup>44</sup> (Dussy 2013), la famille constituant le lieu où le risque de subir des violences sexuelles est le plus élevé (Guezmes et al. 2002 ; Bott et al. 2014 ; Salmona et Salmona 2015 ; Llaja et Silva 2016). C'est ce qui conduit Catherine Weiss à proposer une grille de lecture iconoclaste de la « fiction familiale » (Bernardo, citée par Weber 2005 : 227) mise en scène par les employeur·se·s, d'ordinaire analysée exclusivement sous l'angle de la supercherie destinée à maximiser l'exploitation de la travailleuse domestique : si l'on considère la famille comme le fief de

la domination masculine, notamment dans son versant sexuel, alors elle fait bel et bien « partie de la famille » (Weiss 2017 : 353).

- 27 Tout comme la domination ancillaire, le patriarcat ne s'arrête toutefois pas aux portes de la maisonnée ; il imprègne également l'arène publique, se manifestant notamment dans l'administration étatique de ces violences dites « privées ».

## 2.2. Les victimes de violences sexistes et sexuelles face à l'État

- 28 Parmi les femmes que j'ai rencontrées ayant subi des violences sexuelles et/ou conjugales, l'écrasante majorité d'entre elles, tous milieux sociaux confondus, a en commun de n'avoir pas porté plainte. A l'échelle du continent, il a été estimé qu'à peine 5% des personnes victimes de violences sexuelles à l'âge adulte portaient plainte (Contreras *et al.* 2010). Quant à la minorité ayant intenté une action en Justice, essentiellement issue des classes moyennes métisses urbaines, aucune n'a été épargnée par la « victimisation secondaire »<sup>45</sup> institutionnelle. Le *victim-blaming*<sup>46</sup> des policiers et des juges, alimenté par les « mythes sur le viol »<sup>47</sup> (Lonsway et Fitzgarld 1994), est la forme de revictimisation institutionnelle la plus fréquemment mentionnée. L'examen médico-légal est également un aspect de la procédure à haut potentiel revictimisant (Herman 1992 ; Campbell et Raja 2005), et les pratiques en vigueur en Bolivie et au Pérou tiennent du « deuxième viol »<sup>48</sup>. Le terme « traumatisant » employé par les victimes de violences patriarcales pour qualifier leur expérience de la Justice n'est pas un vain mot, Freyd et Smith (2013) ayant démontré que les maltraitances institutionnelles exacerbent les symptômes de stress post-traumatique. La charge traumatique de toutes ces pratiques institutionnelles est décuplée par l'issue négative de la procédure (classement de l'affaire ou acquittement de leur agresseur). Or, seule une infime minorité de ces plaintes aboutit à une condamnation (Gadea 2015 ; Llaja et Silva 2016). On constate donc que l'État se fait la caisse de résonance des rapports de domination qui règnent dans le privé, en amplifiant les préjudices qui en résultent. De ce fait, la frontière public/privé apparaît pour le moins tenue du point de vue des femmes.

29 Si la revictimisation emprunte des canaux d'expression spécifiques face aux femmes pauvres et racisées (Lefley et al. 1993 ; Jimenez et Abreu 2003 ; Maier 2008), *a fortiori* travailleuses domestiques, elle ne leur est pas spécifique pour autant (Eaton 2019). L'examen de la lettre et de l'esprit de la loi met en relief le caractère transversal du déni de justice que l'État oppose aux femmes – à toutes les femmes. Par souci de concision, je ne citerai que quelques-uns des verrous légaux en matière de protection et/ou de réparation pour les victimes de violences patriarcales. Pour commencer, le viol conjugal n'a explicitement été reconnu qu'en 2006 au Pérou et il ne l'est toujours pas en Bolivie – pire, le Code pénal bolivien offre toujours aux hommes la possibilité d'échapper à toute poursuite judiciaire pour kidnapping et viol s'ils épousent leur victime<sup>49</sup>. Jusqu'en 2018<sup>50</sup>, le droit péruvien ne caractérisait pas le viol par l'absence de consentement mais par l'expression de résistances explicites : les victimes qui ne s'étaient pas débattues, le plus souvent parce qu'en état de sidération<sup>51</sup>, ne pouvaient donc même pas envisager de porter plainte. La loi bolivienne actuellement en vigueur reste ambivalente sur ce point<sup>52</sup>. Bien que les législations bolivienne et péruvienne reconnaissent toutes deux le « féminicide »<sup>53</sup>, le droit bolivien n'a pas abrogé la notion d'« homicide sous le coup de l'émotion violente » (Art.245 du Code pénal), initialement conçue comme une circonstance atténuante, *a fortiori* si la victime était un·e conjoint·e – soit une homologation de la notion de « crime passionnel »<sup>54</sup>. Enfin, dans ces deux pays, le viol n'est pas un crime, mais un simple délit. Le fait que le viol soit toujours classifié dans la même catégorie d'infractions que les atteintes à la propriété est un reliquat de la conception du viol qui a longtemps prévalu, en Europe comme en Amérique latine, à savoir celle d'une atteinte non pas à l'intégrité de la femme victime mais à la propriété de son père ou de son mari (Vigarelo 1998, Mannarelli 2001). Ce cadrage juridique des violences sexuelles et sexuées n'est pas un phénomène contingent, mais une conséquence nécessaire de la mainmise historique de la classe des hommes sur l'ensemble des institutions étatiques (MacKinnon 1989a ; Pateman 2010). Si chacun de ces deux pays s'est doté d'une « loi intégrale »<sup>55</sup> destinée à prévenir, sanctionner et éradiquer les « violences faites aux femmes », elle demeure ineffective, faute de volonté politique (Junter 2012). Le mouvement *Ni Una Menos*, pourtant massivement suivi dans ces deux pays<sup>56</sup>, n'a fondamentalement pas changé la donne.

- 30 Tout comme pour le traitement institutionnel de la question ancillaire, la conception de la loi – comprise comme l’articulation du droit positif et des vides juridiques – et son application font système, concourant conjointement à assurer l’impunité de la quasi-totalité des agresseurs. Je souscris ainsi à l’analyse de Judith Herman, selon laquelle « le système légal est conçu pour protéger les hommes du pouvoir supérieur de l’État, mais pas pour protéger les femmes ou les enfants du pouvoir supérieur des hommes » (1992 : 52).
- 31 Si ce traitement juridico-judiciaire des violences patriarcales semble cohérent avec la *polity* universaliste libérale péruvienne, il semble en revanche en dissonance avec le modèle de Justice substantive promu en Bolivie et plus encore avec le projet officiel de ‘*dépatriarcalisation*’ de l’État et de la société. Comment expliquer que le MAS en tant que parti au pouvoir fasse preuve d’une telle tolérance à l’égard de ces violences, alors qu’il s’est tant battu pour rendre justice aux travailleuses domestiques, et ce, alors qu’elles comptent parmi les plus opprimées des femmes ?

### 2.3. Les violences sexistes et sexuelles au cœur de l’État

- 32 Pour comprendre cet apparent paradoxe, il convient de garder à l’esprit qu’inclusion n’est pas synonyme d’égalité, que ce soit au sein de mouvements sociaux, d’institutions ou lors de discours publics. Stéphanie Rousseau a ainsi démontré que la politique du genre promue respectivement par Morales et Fujimori, à commencer par l’augmentation visible de la présence des femmes dans les hautes sphères de l’appareil d’État, constituaient des « pièces maîtresses de leur projet populiste » (2010 : 146), bien que l’un soit de type *bottom-up* et l’autre *top-down*<sup>57</sup>. Tout en s’étant posés en hérauts de la cause des femmes, ces deux leaders charismatiques se sont par ailleurs illustrés par une foule de propos, attitudes et décisions sexistes, privées comme publiques (Schmidt 2006 ; Canessa 2008 ; Rousseau 2010).
- 33 Dans le sillage de Stéphanie Rousseau (2009a ; 2010), je considère que le gouvernement de Fujimori offre une illustration saisissante de la théorie de Waylen (2007) selon laquelle le déploiement tambour battant d’une politique de genre ne constitue aucunement un gage de démocratisation, mais peut au contraire être mis au service d’un pro-

jet populiste voire autoritaire. Le recul historique sur les séquelles de l'autoritarisme ultralibéral fujimoriste a permis de faire jour sur le décalage abyssal entre sa mise en vitrine de quelques femmes au gouvernement et la paupérisation de l'écrasante majorité des femmes du pays sous le poids des programmes d'ajustement structurel (Rousseau 2009a ; Nagels 2011) ou encore les stérilisations forcées massives de femmes indigènes (Burneo Labrín 2008 ; Getgen 2009). La lumière a également été faite sur son instrumentalisation clientéliste des programmes d'aide alimentaire destinés aux femmes pauvres (Rousseau 2009a : 97-128). Le double-jeu de Fujimori enjambait par ailleurs la supposée cloison public-privé dans la mesure où, tandis qu'il exhibait sa devanture institutionnelle féministe, il traitait Susana Higuchi, son épouse, « comme une servante » devant ses partisan·e·s (Daeschner 1993 : 229), l'agressait à huis-clos avant de la faire torturer par ses services secrets (Bowen 2000 : 216-222 ; Congreso de la República 2002 : 36-39 ; Schmidt 2006 : 156 ; Rousseau 2009a : 83). La *tokenisation*<sup>58</sup> des femmes incorporées par Fujimori jusqu'au sommet de la pyramide étatique trouve sans doute son expression la plus lapidaire dans une remarque faite par l'autocrate à propos des fonctionnaires en jupe courte comme faisant figure de charmantes décorations pour les bureaux de l'État (Schmidt 2006 : 165, 175<sup>59</sup>). La politique de genre menée par Fujimori se donne ainsi à voir comme l'incarnation par excellence du modèle de l'inclusion utilitariste, sous condition de performance – économique et théâtrale – de la différence, théorisé par Réjane Sénac (2015).

- 34 Le cas de Morales est en revanche plus épineux, dans la mesure où les femmes indigènes ont joué un rôle de premier plan dans l'ascension politique du MAS (Arnold et Spedding 2005 ; Rodriguez 2015 ; Rousseau 2010) et où la situation économique ainsi que la représentation institutionnelle de ces dernières se sont considérablement améliorées depuis son arrivée au pouvoir (Uriona 2010 ; Novillo 2011 ; Komadina 2016). Cependant, la présence quantitative des femmes au sein du MAS tout comme de l'État dirigé par ce dernier ne dit en soi pas grand-chose de la place qualitative qu'elles y occupent. Si en public Evo Morales a fait de la nomination de Casimira Rodriguez, femme quechua et travailleuse domestique, au Ministère de la Justice un symbole fort de la rupture avec les structures de domination héritées de la colonisation, le récit que fait cette dernière de son expé

rience au gouvernement dresse un tableau pour le moins mitigé de l'envers du décor. Outre le racisme des opposant·e·s au « processus de changement », Casimira Rodriguez a dû essuyer tout un éventail de pratiques sexistes de la part de ses 'camarades', allant de l'assignation systématique au travail émotionnel et autres basses besognes au harcèlement moral de la part de l'un de ses Vice-Ministres (Rodriguez 2015).

- 35 Au lieu d'intercéder en sa faveur auprès du Vice-Ministre qui la harcelait, Evo Morales lui a opposé une fin de non-recevoir autoritaire assortie d'une cinglante revictimisation, le tout lui ayant inspiré les mots suivants :

Jamais personne, pas même mon pire ennemi, pas même mes employeurs, ne m'avait parlé de cette manière. [...] je ne reconnaissais pas le camarade de lutte, le compagnon de conseil, le camarade exemplaire, mon idole politique, mon leader (Rodriguez 2015 : 336-337).

- 36 En faisant appel à la comparaison avec la domination ancillaire, Casimira Rodriguez met en exergue l'homologie des formes d'oppression qu'elle a subies dans le privé et dans le public, disant en filigrane qu'Evo Morales, tout en l'ayant exhibée comme vitrine du « processus de changement », s'est comporté à son égard « comme un patron » en « privé »... au cœur même de l'État. Loin d'être anecdotiques, les déboires de Casimira Rodriguez sont représentatifs des rapports sociaux de sexe au sein du MAS – tant comme confédération syndicale que comme organisation à la tête de l'État<sup>60</sup> – tels que j'ai pu les observer *in situ* et tels qu'ils m'ont été décrits en entretien par des travailleuses domestiques sympathisantes : à la division sexuée traditionnelle du travail politique (Falquet 2002 ; Achin et al. 2007 ; Roux et Fillieule 2009), s'ajoute un large spectre de pratiques interactionnelles infériorisantes, telles que couper la parole aux femmes<sup>61</sup>, faire des plaisanteries sexistes à leur dépens ou encore les réduire au rang de « non-personnes » (Goffman 1991 : 206) en ignorant leur présence dans une pièce. L'Association des Conseillères municipales et mairesses de Bolivie (ACOBOL)<sup>62</sup> a mis en lumière le climat d'hostilité qui règne envers les femmes dans les administrations décentralisées, identifiant un continuum de violence misogyne allant jusqu'aux féminicides politiques<sup>63</sup>, en passant par les agressions sexuelles (López

Gonzales et Mendoza 2013). Or, ces violences ne sont pas l'apanage des opposants au processus de changement ; elles sont aussi perpétrées par des partisans du MAS, de la société civile comme de l'État, dans l'arène privée comme publique. Le cas le plus édifiant au regard de la problématique traitée ici est sans doute celui du viol commis par Domingo Alcibia, un député du MAS, au sein même de l'hémicycle de l'assemblée législative départementale de Chuquisaca<sup>64</sup>, lors d'une fête organisée de façon illicite en 2012. Lorsque le scandale a éclaté suite à la fuite de vidéos de surveillance, incriminant au passage un second député du parti présidentiel pour harcèlement sexuel sur une autre employée contractuelle, les partisans du MAS se sont montrés pour le moins parcimonieux en témoignages de solidarité envers les victimes<sup>65</sup>. Pourtant, ces dernières étaient des femmes portant la *pollera*<sup>66</sup>, donc des femmes indigènes. S'il a condamné les faits, Evo Morales n'a pas exclu la possibilité que ses camarades sollicitent une « licence » leur permettant de conserver leur siège parlementaire le temps que l'affaire soit instruite par le Pouvoir Judiciaire (Pintado 2013). L'allocution d'Evo Morales est subtilement venue réactualiser la fiction dissociant le dépositaire de l'autorité publique et l'homme, fiction entérinée par la Justice qui, en plus de n'avoir condamné aucun de ces deux députés pour violence sexuelle<sup>67</sup>, a autorisé le second à réintégrer ses fonctions quelques mois plus tard, où il en a profité pour récidiver<sup>68</sup>. Ainsi, même lorsqu'elles sont perpétrées par des serviteurs de l'État affiliés au parti à la tête de l'État au sein de locaux de l'État, les violences sexuelles ne sont pas considérées comme une « affaire d'État » – et ce, malgré l'édition de la '*dépatriarcalisation*' comme principe constitutionnel supposé guider l'action publique. Il ne s'agit donc « pas tant d'une forme de violence "privée" que d'une violence qui est "continuellement privatisée" » (Rasool-Bassadien et Hochfeld 2005 : 8) – autrement dit, continuellement dépolitisée. Pour Chinkin, la « tradition de voir les conduites sexuelles comme privées autorise les violences sexuelles par des officiels du public » (1999 : 392), violences qu'ils commettent manifestement sans égards pour une quelconque cloison entre sphère privée et sphère publique. L'indifférence généralisée des partisans du MAS, élus ou non, pour la victime d'Alcibia, pourtant une prolétaire portant la *pollera*, braque une lumière crue sur le double standard qui prévaut au cadrage des viols de femmes indigènes, lesquels ne semblent dignes de leur indignation que lorsqu'ils sont commis par des patrons – pas par des camarades.

La solidarité de classe socioraciale dominée prônée par les hommes du MAS s'arrête visiblement là où commence la solidarité de classe de sexe dominante.

- 37 Cette solidarité à géométrie variable révèle que, si les femmes se sont vu offrir une place de choix dans les rangs du MAS et de l'État Plurinational de Bolivie, c'est avant tout en leur qualité de ressource, non seulement matérielle mais également symbolique. Du fait de la sur-racialisation des femmes indigènes, corollaire de la sexualisation de la race (De la Cadena 1995 ; Stoler 1995 ; Nelson 1999 ; Dorlin 2006 ; Carnessa 2005 et 2008 ; Galindo 2013), ces dernières se sont en effet retrouvées à incarner la quintessence de l'oppression raciste. A ce titre, elles ont été mises sur le devant de la scène politique plus en tant qu'égéries de la décolonisation que comme actrices et bénéficiaires à part entières du « processus de changement », encore moins d'égaies (Galindo 2013 ; Peredo 2017). Quoique paré d'oripeaux populaires, on retrouve finalement ici le modèle de l'inclusion subalterne instrumentale, « sous condition » de performance de la différence sexuée (Sénac 2015).
- 38 L'idée selon laquelle la réduction de la pauvreté des femmes boliviennes témoignerait d'un féminisme d'État est un trompe-l'œil : leur sort s'est certes amélioré, mais par rapport à la période d'avant Evo Morales – pas (ou peu) par rapport aux hommes. Si les femmes ont effectivement gagné en marge de manœuvre économique, c'est de manière collatérale voire adventice, l'État du MAS ne s'étant pas véritablement attelé à l'émancipation des femmes du joug masculin, en particulier dans son versant sexuel, et promouvant même des mesures irréconcilables ne serait-ce qu'avec leur sécurité la plus élémentaire (Peredo 2017). Dans ce contexte, l'individuation et la politisation des femmes en tant que classe sont entravées<sup>69</sup>. Or, il s'agit là de deux des critères retenus par Jenson (2007) pour évaluer la substantivité de la citoyenneté d'un groupe social donné.

## **Conclusion : Au pouvoir, les couleurs passent, le sexe reste**

- 39 Si l'on s'en tient aux critères canoniques d'évaluation du régime de citoyenneté, le contraste entre la Bolivie et le Pérou est saisissant : les



travailleuses domestiques boliviennes, et *a fortiori* le restant des femmes du pays, jouissent d'une citoyenneté nettement plus substantielle que celle de la majorité des femmes péruviennes, *a fortiori* travailleuses domestiques. En revanche, lorsque l'on s'intéresse plus spécifiquement à ce qui constitue le cœur de la domination masculine, la frontière entre le régime universaliste post-colonial néolibéral et le régime social-démocrate indigéniste s'estompe : dans un cas comme dans l'autre, l'État oppose aux femmes, depuis les travailleuses domestiques jusqu'à leurs employeuses, un déni de Justice et un déficit de protection face à l'oppression patriarcale. Ce faisant, il la cautionne, concédant à tout citoyen mâle adulte une portion de la prérogative de violence physique légitime dont il est pourtant supposé détenir le monopole sur la totalité de son territoire (Weber 1959).

- 40 Or, l'*habeas corpus*<sup>70</sup> et l'accès à la Justice constituent deux éléments-clés de la citoyenneté civique, qui font dire à Holston de la citoyenneté des pauvres qu'elle est la plus formelle de toutes, tant leur *habeas corpus* est foulé aux pieds et leur lien avec la Justice ténu (2007 : 81). Cette grille de lecture n'est étonnamment pas appliquée à la citoyenneté des femmes, pas plus que le concept de « zones brunes » développé par O'Donnell (1993) pour qualifier les territoires où le monopole de la violence physique légitime par l'État est concurrencé. Pourtant, l'*habeas corpus* des femmes est sous menace constante, en particulier au sein du foyer familial, que les théories de la modernité politique ont étiqueté 'sphère privée' par opposition à la sphère publique de l'égalité civique, afin d'en faire un espace social où l'État n'a pas vocation à intervenir – soit une « zone brune » à la fois légitime et légale.
- 41 Du point de vue des femmes, cette topologie public/privé ne correspond à aucune délimitation empirique de la domination masculine telle qu'elles la subissent. Les agressions sexuelles commises par des serviteurs de l'État étant considérées et administrées comme celles perpétrées par les particuliers dans le 'privé', même lorsqu'ils agissent dans l'exercice de leurs fonctions, on peut en conclure que les hommes détiennent, en tant que classe de sexe, le pouvoir d'aménager des « zones brunes » jusqu'au cœur de l'État – du moment qu'ils n'enfreignent pas les normes tacites du « contrat sexuel colonial » (Galindo 2013 : 112). Si les travailleuses domestiques occupent indé-

niablement l'un des tout derniers échelons des « champs de citoyenneté »<sup>71</sup>, la transversalité des violences masculines et de leur impunité – indissociablement pénale et sociale – fait de la citoyenneté de l'ensemble de la classe des femmes une citoyenneté amputée, que l'État soit circonstanciellement dirigé par la droite ou par la gauche.

- 42 Pour Pateman, la doxa de la séparation entre sphère privée et sphère publique imprègne et façonne nos représentations à un point tel qu'il s'avère difficile d'échapper à l'écueil de l'analyse disjointe des deux arènes, au risque d'alimenter l'illusion selon laquelle « le droit patriarcal ne régit que le mariage et la vie privée » (2010 : 164). En tant que « lien essentiel entre la macro-structure de la vie politique et la micro-structure de l'existence domestique » (Rubbo et Taussig 1981 : 5), les rapports ancillaires constituent un observatoire privilégié de l'homologie des rapports de domination de part et d'autre de ces « deux sphères », dévoilant qu'elles n'en forment qu'une du point de vue des rapports sociaux de sexe. L'étude des violences sexuelles faites aux travailleuses domestiques révèle ainsi plus largement que la relation analogique-généalogique qui unissait le père au souverain dans l'Ancien Régime et dans les colonies espagnoles (Kuznesof 1989 ; Mannarelli 2001) n'a pas tant été brisé qu'elle n'a été reconfigurée dans le creuset de l'État de droit (Mannarelli 2001). Il suffit ainsi d'agrémenter l'aphorisme féodal « du père au roi, la conséquence est bonne » (Fraisie et Périvier 2010) d'une lettre pour dévoiler la maxime cachée des démocraties parlementaires contemporaines : du père au droit, la conséquence est – toujours – bonne.

---

Achin, Catherine, et al., *Sexes, genre et politique*, Paris : Economica, 2007.

López Gonzales, Jessy Marcela et Mendoza, Angélica, *El acoso y la violencia política hacia las mujeres en Bolivia. Avances formales y desafíos reales para la igualdad*, La Paz : Acobol, 2013.

Aguirre, Carlos, « Terruco de m... Insulto y estigma en la guerra sucia peruana », in : *Histórica*, 35 / 1, 2013, p. 103-139.

Aillón, Virginia, « Debates en el feminismo boliviano: de la Convención de 1929 al "proceso de cambio" », in : *Ciencia y Cultura*, 19 / 34, 2015, p. 9-29.

Alvarez, Sonia, « Advocating Feminism. The Latin American Feminist NGO Boom », in : Ricciutelli, Luciana, Miles, Angela et Mcfadden, Margaret, Eds. *Feminist Politics Activism and Vision*, Londres : Zed Books, 2004, p. 122-148.

- Anderson, Jeanine, Minaya, Li, et Figueroa, Blanca, *Trabajo infantil doméstico – Percepciones de niñas niños y adolescentes*, Lima : AGTR, 2010.
- Armony, Ariel, « Fields of Citizenship », in : Tulchin, Joseph et Ruthenburg, Meg, Eds. *Citizenship in Latin America*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2007, p. 95-110.
- Arnold, Denise et Spedding, Alison, *Las mujeres en los movimientos sociales en Bolivia 2000-2003*, La Paz : CIDEM, ILCA, 2005.
- Benza Pflücker, Manuel, *25 años de Neoliberalismo en el Perú. Análisis de la Constitución Política en el Perú*, Lima : Auto-édition, 2018.
- Beristain, Antonio, *Criminología y Victimología. Alternativas re-creadoras al Delito*, Santafé de Bogotá : Leyer, 1998.
- Bernardo, Liliane, « La place des sentiments dans l'aide professionnelle de gré à gré », in : Weber, Florence, Gojard, Severine et Gramain, Agnès, Eds., *Charges de famille : dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris : La Découverte, 2003, p. 362-389.
- Boisvert, Raymonde et Cusson, Maurice, « Homicides et autres violences conjugales », in : Proulx, Jean, Cusson, Maurice et Ouimet, Marc, Eds., *Les violences criminelles*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 77-90.
- Bott, Sarah, et al., *Violencia contra las mujeres en América Latina y el Caribe: Análisis comparativo de datos poblacionales de 12 países*, Washington, DC : Organización Panamericana de la Salud, 2014.
- Bowen, Sally, *El expediente Fujimori: Perú y su presidente, 1990-2000*, Lima : Perú Monitor, 2000.
- Boyd, Susan, Ed., *Challenging the public/private divide: feminism, law and public policy*, Toronto : University of Toronto Press, 1997.
- Burkett, Elinor C., « Indian women and white society : the case of sixteenth-century Peru », in : Asunción Lavrin, *Latin American women : historical perspectives*, Westport : Greenwood Press, 1978, p. 101-128.
- Burneo Labrín, José A., *Esterilización forzada en el Perú – Delito de lesa humanidad*, Lima : DEMUS, 2008.
- Campbell, Jacquelyn C., et al., « Risk factors for femicide in abusive relationships: results from a multisite case control study », in : *American journal of public health*, 93 / 7, 2003, p. 1089-1097.
- Campbell, Rebecca et Raja, Sheela, « The sexual assault and secondary victimization of female veterans: Help-seeking experiences with military and civilian social systems », in: *Psychology of Women Quarterly*, 29, 2005, p. 97-106.
- Campbell, Rebecca, et al., « Preventing the “Second Rape”: Rape Survivors' Experiences With Community Service Providers », in : *Journal of Interpersonal Violence*, 16 / 12, 2001, p. 1239-1259.
- Canessa, Andrew, « The Indian Within, the Indian Without. Citizenship, Race and Sex in Bolivia Hamlet », in : Andrew Canessa, Ed., *Natives making Nation. Gender, Indigeneity, and the State in the Andes*, Arizona : The University of Arizona Press, 2005.

- Canessa, Andrew, « Who is Indigenous? Self-identification, indigeneity, and claims to justice in contemporary Bolivia », in : *Urban Anthropology*, 36 / 3, 2007, p. 14-48.
- Canessa, Andrew, « Sex And The Citizen: Barbies And Beauty Queens In The Age Of Evo Morales », in : *Journal of Latin American Cultural Studies*, 17 / 1, 2008, p. 41-64.
- Canessa, Andrew, « New Indigenous Citizenship in Bolivia: Challenging the Liberal Model of the State and its Subjects », in : *Latin American and Caribbean Ethnic Studies*, 7 / 2, 2012, p. 201-221.
- Carbajal, Mariana (entretien avec), « “Regarde dans quel état nous nous mettons !” Luites contre les violences sexuelles et renouveau du féminisme en Argentine », in : *Mouvements*, 99 / 3, 2019, p. 22-30.
- Carrión, Julio, *The Fujimori Legacy: The Rise of Electoral Authoritarianism in Peru*, University Park : Pennsylvania State University Press, 2006.
- Casanova, Pablo González, « Société plurale, colonialisme interne et développement », in : *Tiers-Monde*, 5 / 18, 1964, p. 291-295.
- Casen, Cécile, « Le katarisme bolivien : émergence d'une contestation indienne de l'ordre social », in : *Critique internationale*, 57 / 4, 2012, p. 23-36.
- Chaney, Elsa M. et Garcia Castro, Mary, Eds., *Muchachas no more: Household Workers in Latin America and the Caribbean*, Philadelphie : Temple University Press, 1989.
- Chinkin, Christine, « A Critique of the Public/Private Dimension », in : *Euro-pean Journal of International Law*, 10 / 2, 1999, p. 387-395.
- Choque Canqui, Roberto, « La servidumbre indígena andina de Bolivia », in : Mendoza, Gunnar, Barragán, Rossana, Cajías, Dora et Qayum, Seemin, Eds., *Siglo XIX, Bolivia y América Latina*, La Paz : Muela del diablo, 1997, p. 475-485.
- Comisión de la Verdad y la Reconciliación (CVR), *Informe de la Comisión de la Verdad y la Reconciliación del Perú*, Lima : CVR, 2003.
- Congreso de la República, *Comisión investigadora de la gestión presidencial de Alberto Fujimori*, Lima, 2002.
- Contreras, Juan Manuel, et al., *Sexual violence in Latin America and the Caribbean: a desk review*, Pretoria : Sexual Violence Research Initiative, 2010.
- Cortés, Martín, « El Leviatán criollo. Elementos para el análisis de la especificidad del Estado en América Latina », in : Thwaites, Rey, M., Ed., *El Estado en América Latina : continuidades y rupturas*, Buenos Aires : Arcis, 2012, p. 94-115.
- Cotler, Julio et Grompone, Romeo, *El fujimorismo: ascenso y caída de un régimen autoritario*, Lima : IEP, 2000.
- Cotler, Julio, « Democracia y desintegración política en el Perú », in : Mayorga, René A., Ed., *Democracia y gobernabilidad. América Latina*, Caracas : CEDEM, 1992, p. 149-164.
- Crenshaw, Kimberlé, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », in : *University of Chicago Legal Forum*, 140, 1989, p. 139-167.

- Daeschner, Jeff, *The War of the End of Democracy: Mario Vargas Llosa Versus Alberto Fujimori*, Lima : Peru Reporting, 1993.
- De la Cadena, Marisol, « 'Women Are More Indian': Ethnicity and Gender in a Community Near Cuzco », in : Brooke Larson and Olivia Harris, Ed., *Ethnicity Markets and Migration in the Andes*, Durham : Duke University Press, 1995, p. 329-348.
- Degregori, Carlos Iván, *Perú 1980-1993: Fuerzas Armadas, Subversión y Democracia. Redefinición del Papel Militar en un Contexto de Violencia Subversiva y Colapso del Régimen*, Lima : IEP, 1993.
- Degregori, Carlos Iván, *La década de la antipolítica: auge y huida de Alberto Fujimori y Vladimiro Montesinos*, Lima : IEP, 2000.
- Degregori, Carlos Iván, *Qué difícil es ser Dios. El Partido Comunista del Perú-Sendero Luminoso y el conflicto armado interno en el Perú: 1980-1999*, Lima : IEP, 2010.
- Echeverría, Javier Iguñiz, « Perú: crisis económica y democracia », in : *Investigación Económica*, 46 / 179, 1987, p. 223-253.
- Delphy, Christine, « L'ennemi principal », in : *Partisans*, numéro spécial « Libération des femmes année 0 », novembre 1970.
- Delphy, Christine, « L'état d'exception : la dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée », in : *Nouvelles Questions Féministes*, 16 / 4, 1995, p. 73-114.
- Delphy, Christine et Leonard, Diana, *Familiar Exploitation : A new analysis of marriage in contemporary western societies*, Cambridge : Polity Press, 1992.
- Do Alto, Hervé et Poupeau, Franck, « Ressorts de l'opposition régionale bolivienne », in : *Alternatives Sud*, 16 / 3, 2009, p.75-94.
- Do Alto, Hervé et Stefanoni, Pablo, *Nous serons des millions*, Paris : Raison d'agir, 2008.
- Dorlin, Elsa, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris : La Découverte, 2006.
- Dubois, Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris : Économica, 2008 [1999].
- Dunezat, Xavier, *Chômage et action collective. Luttés dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe*, Thèse de doctorat, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2004.
- Dupuis-Déri, Francis, « Is the State Part of the Matrix of Domination and Intersectionality? An Anarchist Inquiry », in : *Anarchist Studies*, 2 / 1, printemps 2016. Document électronique consultable à : <https://theanarchistlibrary.org/library/francis-dupuis-deri-is-the-state-part-of-the-matrix-of-domination-and-intersectionality>. Page consultée le 11/09/20.
- Dussy, Dorothee, *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, livre 1, Marseille : La Discussion, 2013.
- Dworkin, Andrea, *Intercourse*, New York : Free Press, 1987.
- Eaton, Jessica, "Logically, I know I am not to blame, but I still feel to blame":

- Exploring and measuring victim blaming and self-blame of women subjected to sexual violence and abuse*, Thèse de doctorat, University of Birmingham, 2019.
- Elster, Jon, *Making Sense of Marx*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985.
- Falquet, Jules-France, « Division sexuelle du travail révolutionnaire : réflexions à partir de l'expérience salvadorienne (1970-1994) », in : *Cahiers des Amériques latines*, 40, 2002, p. 109-128.
- Fillieule, Olivier et Roux, Patricia, *Le sexe du militantisme*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009.
- Flores, Patricia, *Fortalezas y debilidades del sindicalismo del sector de las trabajadoras del hogar*, La Paz : FENATRA-HOB, 2012.
- Fonseca, Claudia, « La circulation des enfants pauvres au Brésil : une pratique locale dans un monde globalisé », in : *Anthropologie et Sociétés*, 24 / 3, 2000, p. 53-73.
- Fraisse, Geneviève et Périvier, Hélène, « De l'exclusion à la discrimination. Une généalogie historique, philosophique et politique », in : *Revue de l'OFCE*, 3 / 114, 2010, p. 29-44.
- Freyd, Jennifer, « Violations of power, adaptive blindness, and betrayal trauma theory », in : *Feminism and Psychology*, 7, 1997, p. 22-32.
- Gadea, Elise, « Les femmes dans la justice indigène en Bolivie », in : *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Colloques, en ligne, 2015. Document électronique consultable à : <https://journals.openedition.org/nuevomundo/68554>. Page consultée le 11/09/20.
- Galindo, María, *No se puede descolonizar sin despatriarcalizar : teoría y propuesta de la despatriarcalización*, La Paz: Mujeres Creando, 2013.
- Garcia Castro, Mary, « What is Bought and Sold in Domestic Service ? : The Case of Bogota », in : Chaney, Elsa M. et Garcia Castro, Mary, Eds., *Muchachas no more Muchachas no more: Household Workers in Latin America and the Caribbean*, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 106-126.
- Garraud, Philippe, « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », in : *L'Année sociologique*, 40, 1990, p. 17-41.
- Getgen, Jocelyn E., « Untold Truths: The Exclusion of Enforced Sterilizations from the Peruvian Truth Commission's Final Report », in : *Boston College Third World Law Journal*, 29 / 1, 2009, p. 1-34.
- Glenn, Evelyn Nakano, Issei, Nisei, *War Bride: Three Generations of Japanese American Women in Domestic Service*, Philadelphie : Temple University Press, 1986.
- Goffman, Erving, *Les Cadres de l'expérience*, Paris : Minuit, 1991.
- Gold, David A., Lo, Clarence Y. H. et Olin Wright, Erik, « Recent Developments in Marxist Theories of the Capitalist State », in : *Monthly Review*, 27, octobre 1975, p. 29-43 et novembre 1975, p. 36-51.
- Guezmes, Ana, et al., *Violencia Sexual y Física contra las Mujeres en el Perú: Estudio Multicéntrico de la OMS sobre la violencia de pareja y la salud de las mujeres*, Lima : OMS, 2002.
- Guillaumin, Colette, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) – L'appropriation

tion des femmes », in : *Questions Féministes*, 2, 1978, p. 5-30.

Guillaumin, Colette, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris : Côté-femmes, 1992.

Hall, Stuart, « Gramsci's Relevance for the Study of Race and Ethnicity », in : *Journal of Communication Inquiry*, 10 / 2, 1986, p. 5-27.

Hartsock, Nancy C.M., « The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Feminist Historical Materialism », in : Harding, Sandra et Hintikka Merrill B. Eds., *Discovering Reality : Feminist perspectives on epistemology, metaphysics, methodology, and philosophy of science*, Netherlands : Springer, 2004, p. 283-310.

Hassenteufel, Patrick, « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », in : *Informations sociales*, 1 / 157, 2010, p. 50-58.

Heise, Lori, Ellsberg, Mary et Gottemoeller, Megan, « Ending violence against women », in : *Population Reports*, series L, n°11, 1999, p. 1-44.

Herman, Judith, *Trauma and recovery: the aftermath of violence : From domestic abuse to political terror*, New York : BasicBooks, 1992.

Hillis, Susan, et al., « Global Prevalence of Past-year Violence Against Children: A Systematic Review and Minimum Estimates », in : *Pediatrics*, 137 / 3, 2016.

Holston, James, « Citizenship in Disjunctive Democracies », in : Tulchin, Joseph et Ruthenburg, Meg. Eds., *Citizenship in Latin America*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2007, p. 75-94.

Hondagneu-Sotelo, Pierrette, *Doméstica: Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*, Berkeley : University of California Press, 2001.

hooks, bell, *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*, Londres : Pluto Press, 1990.

Ibos, Caroline, *Qui gardera nos enfants ? Les nounous et les mères*, Paris : Flammarion, 2012.

Jelin, Elizabeth, *Familia y unidad doméstica: mundo público y vida privada*, Buenos Aires : Cedes, 1984.

Jenson, Jane, « Des frontières aux li- sières de la citoyenneté », in : Jenson, Jane, Marques-Pereira, Bérengère et Remacle, Éric, Eds., *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 23-30.

Jimenez, Jorge A. et Abreu, José M., « Race and sex effects on attitudinal perceptions of acquaintance rape », in : *Journal of Counseling Psychology*, 50 / 2, 2003, p. 252-256.

Joseph, Rose-Myrli, « Les paradoxes et les illusions de l'égalité dans le travail : l'occultation des dominations », in : *Recherches féministes*, 30 / 2, 2017, p. 197-216.

Junter, Annie (entretien avec), « Entre logique de protection et luttés contre les discriminations : regards croisés sur le droit communautaire et le droit naturel », in : Dauphin, Sandrine et Sénac, Réjane, Eds., *Femmes-hommes : penser l'égalité*, Paris : La Documentation française, 2012, p. 29-38.

Kantorowicz, Ernst, *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au*

Moyen Âge, Paris : Gallimard, 1989.

Kelly, Liz, *Surviving Sexual Violence*, Cambridge : Polity Press, 1988.

Komadina, Jorge et Geffroy, Céline, *El poder del movimiento político : estrategia, tramas organizativas e identidad del MAS en Cochabamba (1999-2005)*, La Paz : CESU et Fondation PIEB, 2007.

Komadina, Jorge, « Paradojas de la representación política en Bolivia », in : *L'Âge d'or*, 9, 2016. Document électronique consultable à : <http://journals.openedition.org/agedor/1156> (<http://journals.openedition.org/agedor/1156>). Page consultée le 11/09/20.

Kovacshazy, Cécile, *Serpillières et mansardes. Le récit ancillaire européen du XIXe siècle à nos jours*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris Sorbonne, 2018.

Kuznesof, Elizabeth, « A History of Domestic Service in Spanish America, 1492-1980 », in : Chaney, Elsa M. et Garcia Castro, Mary, Eds., *Muchachas no more: Household Workers in Latin America and the Caribbean*, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 17-35.

Laclau, Ernesto, *La razón populista*, Buenos Aires : FCE, 2005.

Lacroix, Laurent et Le Gouill, Claude, *Le « processus de changement » en Bolivie : La politique du gouvernement d'Evo Morales (2005-2018)*, Paris : Éditions de l'IHEAL, 2019.

Lacroix, Laurent, « La gouvernance de l'ethnicité en Bolivie », in : *Outre-Terre*, 1 / 18, 2007, p. 253-271.

Lacroix, Laurent, « État plurinational et redéfinition du multiculturalisme en Bolivie », in : Gros, Christian et Dumou-

lin, Kervran, Eds., *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino-américain ?*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 2012, p. 135-145. Document électronique consultable à : <http://books.openedition.org/psn/656>. Page consultée le 11/09/20.

Landes, Joan B. Ed., *Feminism, the Public and the Private*, Oxford : Oxford University Press, 1998.

Larrouqué, Damien, « État des lieux. Les Léviathans sont-ils « de papier » en Amérique latine ? Discussions autour des mutations étatiques dans le sous-continent américain », in : *Gouvernement et action publique*, 1 / 1, 2019, p. 157-171.

Lavaud, Jean-Pierre, « La solidarité syndicale bolivienne est-elle une particularité indienne ? », in : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 27, 1992, p. 46-51.

Le Guillant, Louis, « Incidences psychopathologiques de la condition de "bonne à tout faire" », in : Le Guillant, Louis, Ed., *Le drame humain du travail. Essais de psychopathologie du travail*. Toulouse : ERES, 2010, p. 37-90.

Leca, Jean, « L'état entre politics, policies et polity. Ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », in : *Gouvernement et action publique*, 1 : 1, 2012, p. 59-82.

Lefley, Harriet P., et al., « Cultural beliefs about rape and victims' response in three ethnic groups », in : *American Journal of Orthopsychiatry*, 63 / 4, 1993, p. 623-632.

Leinaweaver, Jessaca B., *The Circulation of Children. Kinship, Adoption and Mo-*



ality in Andean Peru, Durham/London : Duke University Press, 2008.

Levi-Strauss, Claude, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris/La Haye : Moutin & co., 1967.

Llaja, Jeannette Villena et Silva, Cynthia Ticllacuri, *La Justicia penal frente a los delitos sexuales - Aplicación del Nuevo Código Procesal Penal en el distrito judicial de San Martín*, Lima : DEMUS, 2016.

Lonsway, Kimberly A. et Fitzgerald, Louise F., « Rape Myths », in : *Psychology of Women Quarterly*, 18 / 2, 1994, p. 133-64.

Lynch, Nicolás, *Una tragedia sin Héroes. La derrota de los partidos y el origen de los independientes, Perú 1980-1992*, Lima : Fondo Editorial UNMSM, 1999.

Mackinnon, Catharine, *Toward a Feminist Theory of the State*, Cambridge/Londres : Harvard University Press, 1989a.

Mackinnon, Catharine, « Sexuality, Pornography, and Method: Pleasure under Patriarchy », in : *Ethics*, 99 / 2, 1989b, p. 316-346.

Madrid, Raúl, « The rise of ethno-populism in Latin America », in : *World Politics*, 60 / 3, 2008, p. 475-508.

Maier, Shana L., « "I have heard horrible stories..." Rape victim advocates' perceptions of the revictimization of rape victims by the police and medical system », in: *Violence Against Women*, 14 / 7, 2008, p. 786-808.

Mannarelli, María Emma, « Sexualidad y cultura pública. Los poderes domésticos y el desarrollo de la ciudadanía », in : Lopez Maguiña, Santiago, Portocarreiro, Gonzalo, Silva Santisteban, Rocío et Vich, Víctor Eds., *Estudios Culturales:*

*Discursos, poderes, pulsiones*, Lima : Red para el Desarrollo de las Ciencias Sociales en el Perú, 2001.

Marques-Pereira, Bérengère et Garibay, David, *La politique en Amérique latine*, Paris : Armand Colin, 2011.

Marques-Pereira, Bérengère, « 4. Inclusion politique des femmes : une démocratisation sans qualités ? », in : Santiso, Javier Ed., *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris : Editions Karthala, 2009, p. 71-90.

Marti I Puig, Salvador, « Les raisons de l'existence et du succès des partis ethniques en Amérique Latine. Les cas de la Bolivie, de l'Équateur, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua et du Pérou (1990-2005) », in : *Revue internationale de politique comparée*, 17 / 2, 2010, p. 143-165.

Mathieu, Lilian, « L'espace des mouvements sociaux », in : *Politix*, 77 / 1, 2007, p.131-151.

McAdam, Doug, *Political Process and the Development of the Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago : University of Chicago Press, 1982.

Mills, Charles Wade, *The Racial Contract*, Ithaca : Cornell University Press, 1997.

Ministère de la Justice, *Mission sur les homicides conjugaux*, 2019. Document électronique consultable à : [http://www.w.justice.gouv.fr/publication/Rapport%20HC%20Publication%2017%20novembre%202019.pdf?fbclid=IwAR1RejzWq9tq\\_miIzeXYpNXsiSYJiiSAWYldwhKaaGxK\\_WOGvgaQVKJtetuE](http://www.w.justice.gouv.fr/publication/Rapport%20HC%20Publication%2017%20novembre%202019.pdf?fbclid=IwAR1RejzWq9tq_miIzeXYpNXsiSYJiiSAWYldwhKaaGxK_WOGvgaQVKJtetuE). Page consultée le 11/09/20.

Molinier, Pascale, et al., « Introduction au dossier », in : *Travailler*, 2 : 24, 2010,

p. 9-20.

Molinier, Pascale, « Au-delà de la féminité et du maternel, le travail du care », in : *Champ psy*, 58 : 2, 2010, p. 161-174.

Molyneux, Maxine, « Mobilization without Emancipation Women's Interests, the State, and the Revolution », in : *Feminist Studies*, 11 : 2, 1985, p. 227-254.

Monasterios, Karin, « Bolivian Women's Organizations in the MAS Era », in : *NACLA*, 40 / 2, 2007, p. 33-37.

Monasterios Pérez, Elizabeth, Ed. *No pudieron con nosotras. El desafío del feminismo autónomo de Mujeres Creando*. La Paz, Plural Editores, 2006.

Monnet, Corinne, « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation », in : *Nouvelles questions féministes*, 19 / 1, 1998, p. 9-34.

Morgan, Ellen, *The Erotization of Male Dominance/Female Submission*, Pittsburgh : Know, 1975.

Mujeres Creando y Feminismo Autónomo Latinoamericano (MCFAL), *Porque la memoria no es puro cuento*, s. éd. n. l. 1999-2002.

Muller, Pierre, *Les politiques publiques*, Paris : Presses Universitaires de France, 2018, pp. 50-86.

Muñoz, Fanni et Barrientos, Violeta, « Un bosquejo de feminismo(s) peruano(s): los múltiples desafíos », in : Rosas, Claudia, Ed., *Género y mujeres en la historia del Perú: Del hogar al espacio público*. Lima : PUCP, 2019, p. 463-484.

Nagels, Nora, « Les représentations des rapports sociaux de sexe au sein des politiques de lutte contre la pauvreté au

Pérou », in : *Recherches Féministes*, 24 / 2, 2011, p. 115-134.

Nagels, Nora, « Quand l'institutionnalisation du genre s'ethnicise. Le cas bolivien », in : *Lien social et Politiques*, 69, 2013, p. 91-106.

Nelson, Diane, *A finger in the wound: Body politics in quincennial Guatemala*, Berkeley : University of California Press, 1999.

Novillo, Mónica, *Paso a Paso. Así lo hicimos. Avances y Desafíos en la Participación Política de las Mujeres*, La Paz : Coordinadora de la Mujer-IDEA, 2011.

O'Donnell, Guillermo, « On the State : Democratization and Some Conceptual Problems : A Latin American View with Glances at Some Post Communist Countries », in : *World Development*, 21 / 8, 1993, p. 1355-1369.

Oakley, Ann, *The sociology of housework*, New York : Pantheon Books, 1975.

Ojeda Parra, Teresa, *Prisiones domésticas, ciudadanías restringidas: Violencia sexual a trabajadoras del hogar en Lima*, Lima, UPCH, 2004.

Okin, Susan Moller, *Justice, Gender, and the Family*, New York : Basic Books, 1989.

Okin, Susan Moller, « Le genre, le public et le privé », in : Ballmer-Cao, Thanh-Huyen, Mottier, Véronique et Sgier, Lea, Eds., *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris : Gallimard, 2000 [1991], p. 345-396.

OMS, *Global Status Report on Violence Prevention*, Genève, 2014.

Pateman, Carole, *Le contrat sexuel*, Paris : La Découverte, 2010.

- Peredo Beltrán, Elizabeth, *Trabajadoras asalariadas del hogar en Bolivia: Aprendizajes de una larga lucha*, La Paz : REMTE, 2015.
- Peredo Beltrán, Elizabeth, « Poder y patriarcado: reflexiones sobre la transformación social desde la experiencia de Bolivia », in : *Estado del Poder*, Longreads, 2017. Document électronique consultable à : <http://longreads.tni.org/estado-del-poder/poder-y-patriarcado/>. Page consultée le 11/09/20.
- Peredo, Elizabeth et Mayta, Rogelio, *Perspectivas en la lucha de las trabajadoras del hogar en Bolivia*, La Paz : Fundación Solón, 2002.
- Phillips, Anne, *Engendering Democracy*, University Park : Pennsylvania State University Press, 1991.
- Pitkin, Hanna, *The Concept of Representation*, Los Angeles : University of California Press, 1972.
- Poulantzas, Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris : Les Prairies ordinaires, 2013.
- Quijano, Aníbal, « Colonialidad y Modernidad/Racionalidad », in : *Perú Indígena*, 13 / 29, 1992, p. 11-20.
- Rasool-Bassadien, Shahana et Hochfeld, Tessa, « Across the public/private boundary: contextualising domestic violence in South Africa », in : *Agenda: Empowering women for gender equity*, 19 / 66, 2005, p. 4-15.
- Renard, Noémie, *En finir avec la culture du viol*, Paris : Les Petits Matins, 2018.
- Rivera Cusicanqui, Silvia, *Oprimidos pero no vencidos : luchas del campesinado qhichwa y aymara, 1900-1980*, La Paz : Hisbol-CSUTCB, 1984.
- Rivera Cusicanqui, Silvia, *Violencias (re)encubiertas en Bolivia*, Santander : Otramérica, 2012.
- Roberts, Kenneth M., « Repoliticizing Latin America: The Revival of Populist and Leftist Alternatives », in : *Woodrow Wilson Center's Update on the Americas*, novembre 2007, p. 1-11.
- Rodriguez, Casimira Romero, *Camila: Memorias de la militancia política en el trabajo asalariado del hogar*, Cochabamba : Kipus, 2015.
- Rollins, Judith, *Between Women: Domestic and their Employers*, Philadelphia : Temple University Press, 1985.
- Romero, Mary, *Maid in the USA*, New York : Routledge, 1992.
- Rousseau, Stéphanie, *Women's Citizenship in Peru*, New York : Palgrave Macmillan, 2009a.
- Rousseau, Stéphanie, « Genre et ethnicité racialisée en Bolivie : pour une étude intersectionnelle des mouvements sociaux », in : *Sociologie et sociétés*, 41 / 2, 2009b, p. 135-160.
- Rousseau, Stéphanie, « Populism from Above, Populism from Below : Gender Politics under Alberto Fujimori and Evo Morales », in : Karen Kampwirth, Ed., *Gender and Populism in Latin America : Passionate Politics*, University Park : The Pennsylvania State University Press, 2010, p. 140-161.
- Rubbo, Anna et Taussig, Michael, « Up Off Their Knees: Servanthood in Southwest Colombia », in : Tilly, Louise et al. Ed., *Female Servants and Economic Development: Occasional Papers in Wo-*

men's History, Ann Arbor : University of Michigan Press, 1978, p. 5-29.

Salmona, Laure et Salmona, Muriel, Ed. Enquête IVSEA : Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte. Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015. Document électronique consultable à : <https://www.memoire-traumatique.org/assets/files/v1/campagne2015/2015-Rapport-enquete-AMTV.pdf> (<https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/campagne2015/2015-Rapport-enquete-AMTV.pdf>). Page consultée le 11/09/20.

Salmona, Muriel, « La mémoire traumatique : violences sexuelles et psychotrauma », in : *Les Cahiers de la Justice*, 1 / 1, 2018, p. 69-87.

Schellekens, Thea et Van Der Schoot, Anja, « Household Workers in Peru: The Difficult Road to Organization », in : Chaney, Elsa M. et Garcia Castro, Mary, Eds., *Muchachas no more: Household Workers in Latin America and the Caribbean*, Philadelphie, Temple University Press, 1989, p. 291-306.

Schmidt, Gregory D., « All the President's Women: Fujimori and Gender Equity in Peruvian Politics », in : Carrión, Julio, Ed., *The Fujimori legacy: the rise of electoral authoritarianism in Peru*, University Park : Pennsylvania State University Press, 2006 p. 150-177.

Sénac, Réjane, « Partage du pouvoir : du sexisme constituant à la parité inachevée », in : Dauphin, Sandrine et Sénac, Réjane Eds., *Femmes-hommes : penser l'égalité*, Paris : La Documentation française, 2012, p. 121-133.

Sénac, Réjane, « Les pièges essentialistes de la parité et de la diversité », in : Laroche, Josepha et Poirmeur, Yves,

Eds. *Gouverner les violences – Le processus civilisationnel en question*, Mélanges Armelle Le Bras-Chopard, Paris : L'Harmattan, 2013, p. 109-123.

Sénac, Réjane, *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Paris : Les Presses de Sciences Po, 2015.

Siblot, Yasmine, « Travailler avec le public : contrainte ou ressource au guichet ? », in : Marie Buscatto (eds.), *Au-delà du stress au travail*, ERES, 2008, p. 223-241.

Skocpol, Theda, *States and Social Revolution: A Comparative Analysis of France, Russia and China*, Cambridge : Cambridge University Press, 1979.

Smith, Carly P. et Freyd, Jennifer J., « Dangerous Safe Havens: Institutional Betrayal Exacerbates Sexual Trauma: Institutional Betrayal Exacerbates Sexual Trauma », in : *Journal of Traumatic Stress*, 26 / 1, 2013, p. 119-24.

Spire, Alexis, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

Stefanoni, Pablo, *El nacionalismo indígena como identidad política: La emergencia del MAS-IPSP (1995-2003). Informe final del concurso: Movimientos sociales y nuevos conflictos en América Latina y el Caribe*, Buenos Aires, Argentina : Programa Regional de Becas CLACSO, 2002.

Stefanoni, Pablo, « El nacionalismo indígena en el poder », in : *Observatorio Social de America Latina*, VI / 19, Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO), 2006, p. 37-44.

Stefanoni, Pablo, « Bolivie : entre révolution et transition négociée », in : *Alternatives Sud*, 14 / 4, 2007. Document

électronique consultable à : <https://www.cetri.be/Bolivie-entre-revolution-et>. Page consultée le 11/09/20.

Stefanoni, Pablo, « Bolivie : 2000 jours plus tard, État, mouvements sociaux et dissidences », in : *Alternatives Sud*, 18 / 4, 2011. Document électronique consultable à : <https://www.cetri.be/IMG/pdf/bolivie-2.pdf> 2011. Page consultée le 11/09/20.

Stoler, Ann Laura, *Race and the education of desire*, Durham/Londres : Duke University Press, 1995.

Tanaka, Martín, *Los espejismos de la democracia. El colapso del sistema de partidos en el Perú, 1980-1995*, Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1998.

Távora Arroyo, Micaela (entretien avec), « Entrevista a Micaela Távora: balance sobre derechos de la mujer y movimientos feministas en el Perú », 2016. Document électronique consultable à : <http://polemos.pe/entrevista-a-micaela-tavara/>. Page consultée le 11/09/20.

Tétreault, Maryse, « Mouvement ethnonationaliste au Pérou et élections générales 2006 », in : *La Chronique des Amériques*, 22, 2006, p. 1-12.

Tilly, Charles, *From mobilization to revolution*, New York : McGraw-Hill University Press, 1978.

Toche, Eduardo, *Guerra y democracia: los militares peruanos y la construcción nacional*, Lima, Clacso, 2008.

Uriona, Katia, « Desafíos de la despatriarcalización en el proceso político boliviano », in : *T'inkazos*, 13 / 28, 2012, p. 33-49.

Uriona, Pilar, *De la presencia a la autodeterminación: género en los proce-*

*sos electorales 2009 y 2010*, La Paz : ONU-Mujeres en Bolivia, 2010.

Van Der Kolk, Bessel, *The Body Keeps the Score: Brain, Mind, and Body in the Healing of Trauma*, New York : Viking, 2014.

Vidal, Dominique, *Les bonnes de Rio. Emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2007.

Vigarello, Georges, *Histoire du viol XVIe-XXe siècle*, Paris : Seuil, 1998.

Waylen, Georgina, *Engendering transitions: women's mobilization, institutions, and gender outcomes*, Oxford/New York : Oxford University Press, 2007.

Weber Florence, *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2005.

Weber, Max, *Le Savant et le Politique*, Paris : 10/18, 1959.

Weiss, Catherine, « Women vs. men and women vs. women: Feminist research on domestic work in historical perspective as a case study of changes in feminist approaches to the social sciences ». Communication présentée au colloque *Gendered Innovations in the Social Sciences*, ANU, Canberra, le 9 novembre 2016.

Weiss, Catherine, « Absent men: paid domestic work, sexual exploitation and male domination in the family in the USA », in : *International Feminist Journal of Politics*, 19 / 3, 2017, p. 342-356.

Woolf, Virginia, *Trois guinées*, Paris : Des Femmes, 2014.

Ybarnegaray, Jenny, *Propuesta para el debate : “Entre el discurso y la práctica : dilemas de la despatriarcalización en el proceso de cambio”*, La Paz : PNUD, Coordinadora de la mujer, 2011.

Young, Iris Marion, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton : Princeton University Press, 1990.

Zuazo, Moira, « ¿Los movimientos sociales en el poder? El gobierno del MAS en Bolivia », in : *Nueva Sociedad*, 227, 2010, p. 120-135.

## Articles de journaux

Eju, « Asambleísta acusado de acoso sexual retorna a su curul y genera descontento », 13 août 2013, Document électronique consultable à : <https://eju.tv/2013/08/asamblesta-acusado-de-acoso-sexual-retorna-a-su-curul-y-genera-descontento/>. Page consultée le 11/09/20.

Correo del Sur, « Demora resolución en caso de violación en la Asamblea », 01 avril 2015, Document électronique consultable à : <https://correodelsur.com/seguridad/20150401-demora-resolucion-en-caso-de-violacion-en-la-asamblea.html>. Page consultée le 11/09/20.

Correo del Sur, « Juana Quispe, crónica de un asesinato anunciado », 15 sep-

tembre 2019. Document électronique consultable à : <https://correodelsur.com/panorama/20190915-juana-quispe-cronica-de-un-asesinato-anunciado.html>. Page consultée le 11/09/20.

La Razón, « Denuncian por otro caso de acoso sexual a asambleísta del MAS, Javier Humana », 5 mars 2014, Document électronique consultable à : [http://www.la-razon.com/ciudades/seguridad-ciudadana/Denuncian-sexual-asambleista-Javier-Humana\\_0\\_2009799032.html](http://www.la-razon.com/ciudades/seguridad-ciudadana/Denuncian-sexual-asambleista-Javier-Humana_0_2009799032.html). Page consultée le 11/09/20.

Pintado, Roxana, « Político boliviano viola a una trabajadora de la limpieza », *Pikara Magazine*, 2013, Document électronique consultable à : [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjimKn\\_i4zrAhWPlhQKHwapDBkQFjAAegQIBRAB&url=http%3A%2F%2Fwww.pikaramagazine.com%2F2013%2F03%2Fpolitico-boliviano-viola-a-una-trabajadora-de-la-limpieza%2F%3Fformat%3Dpdf&usg=AOvVaw03gTMWN9y4aIv1vnwKQUZS](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjimKn_i4zrAhWPlhQKHwapDBkQFjAAegQIBRAB&url=http%3A%2F%2Fwww.pikaramagazine.com%2F2013%2F03%2Fpolitico-boliviano-viola-a-una-trabajadora-de-la-limpieza%2F%3Fformat%3Dpdf&usg=AOvVaw03gTMWN9y4aIv1vnwKQUZS). Page consultée le 11/09/20.

RPP Noticias, « Bolivia: Detienen a diputados que participaron en violación de empleada », 22 janvier 2013, Document électronique consultable à : <http://rpp.pe/lima/actualidad/bolivia-detienen-a-diputados-que-participaron-en-violacion-de-empleada-noticia-560256?ref=rpp>. Page consultée le 11/09/20.

---

1 Woolf, Virginia. *Trois guinées*, Paris, Des Femmes, 2014, p. 278.

2 De Simón Bolívar, militaire et homme d'État, figure phare des Indépendances du continent latinoaméricain au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui lui a valu le titre

honorifique de « *Libertador* » (Libérateur). La Bolivie a été nommée ainsi en son honneur.

3 Ce matériau empirique est issu d'une enquête ethnographique menée à La Paz et à Lima sur divers séjours de 6 mois chacun, étalés entre 2013 et 2018. Mon protocole d'enquête reposait principalement sur des entretiens semi-directifs auprès de travailleuses domestiques et d'employeur·se·s, ainsi que sur un travail de participation observante au sein d'un syndicat de travailleuses domestiques à La Paz (*Sindicato de Max Paredes*) et d'une association liménienne (*La Casa de Panchita*) dédiée à l'accompagnement de travailleuses domestiques, laquelle comporte une agence d'emploi spécialisée. Le travail bénévole effectué au sein de ces deux structures m'a notamment amenée à accompagner des travailleuses domestiques lors de démarches administratives au cours desquelles j'ai pu observer les interactions avec les fonctionnaires qui les recevaient. J'ai par ailleurs organisé des *focus groups* auprès de femmes de milieux sociaux variés sur la question du travail domestique d'une part, et sur les violences sexuelles et sexistes d'autre part. Les participantes étaient informées au préalable de l'usage qui serait fait des données recueillies et leur consentement a été dûment recueilli. Enfin, dans ces deux pays, j'ai conduit des entretiens auprès de fonctionnaires de différents échelons et ai procédé à l'analyse d'archives parlementaires liées à différentes lois portant sur le service domestique ainsi que sur les « violences faites aux femmes ».

4 Du latin *ancillaris*, « servante » : qui a trait à la domesticité.

5 Le présent article s'inscrit dans le cadre conceptuel élaboré par Colette Guillaumin (1992), selon lequel la « race » désigne le produit d'une construction sociohistorique, où certaines caractéristiques de groupes sociaux asservis ont été arbitrairement sélectionnées par le groupe dominant pour servir de marqueurs de leur subalternité, asseyant ce faisant la légitimité de l'oppression en la naturalisant. Il s'agit donc de catégories socialement construites ; toute notion biologisante est par conséquent exclue. Les termes « racialisation » et « racisé·e » mettent l'accent sur le caractère construit et dynamique de ces catégories.

6 Susan M. Okin (2000) fut la première théoricienne à s'atteler à une clarification des différentes acceptions de la dichotomie public/privé. Elle distingue État *versus* société d'une part, et domestique *versus* non-domestique d'autre part (Okin 2000). Susan Boyd élaborera quant à elle une typologie ternaire articulant État, marché et famille : État (public) *versus* marché et famille (privé) ; État et marché (public) *versus* famille (privé) ; État et famille

(public) *versus* marché (privé) (Boyd 1997). Tout en retenant la topographie « domestique *versus* non-domestique » d'Okin, le terme « public » renverra ici spécifiquement à l'État, la sphère marchande n'entrant pas dans le champ de mon objet de recherche.

7 Mouvement Révolutionnaire Túpac Amaru.

8 Plusieurs des massacres de civil-e-s commis essentiellement en zone rurale par l'armée, sous couvert d'opérations anti-terroristes, sont à l'époque relayés par la presse mais, comme le souligne la Commission de la Vérité et de la Réconciliation, la réaction de la population liménienne s'est alors résumée à une vaste indifférence, du fait de la « fracture ethnique » qui scindait – et scinde toujours – le pays. Contrairement à l'abus de bien sociaux et autres pratiques patrimonialistes qui furent révélées au grand jour pendant la même période, ces exactions sont donc loin d'avoir joué un rôle de premier plan dans l'érosion de la légitimité des élites partisans et gouvernantes au cours de cette décennie (CVR 2003).

9 Le « *Servicio de Inteligencia Nacional* » (SIN), alors aux mains de Vladimiro Montesinos, bras droit de Fujimori et tête pensante de l'escadron de la mort connu sous le nom de *Grupo Colina*.

10 Le katarisme emprunte son nom au leader aymara Tupaq Katari qui mena, aux côtés de son épouse Bartolina Sisa, une insurrection de grande ampleur contre le joug colonial dans le Haut-Pérou en 1781.

11 « *Movimiento Al Socialismo* », Mouvement vers le Socialisme. Le MAS n'est pas un parti traditionnel mais une « confédération flexible d'organisations syndicales » (Stefanoni 2007).

12 Dont la « guerre de l'eau » en 2000 puis la « guerre du gaz » en 2003 constituent les épisodes les plus marquants. Les affrontements de 2003 ont débouché sur « l'agenda d'octobre », revendiquant notamment la nationalisation des ressources naturelles et la convocation d'une assemblée constituante, et entérinant le sujet politique « indigène-originaire-paysan » (Do Alto et Poupeau 2009).

13 Chez Stuart Hall (1986), le réductionnisme vertical économiciste correspond à une compréhension de l'idéologie comme un reflet immédiat des rapports de production et le réductionnisme horizontal classo-centré nie la spécificité et la relative autonomie d'autres formes d'oppression, notamment le patriarcat et le racisme, en les réduisant à un produit dérivé du capitalisme.



14 Molyneux distingue les mouvements de femmes des mouvements féministes, les premiers étant plutôt portés par des femmes de milieux populaires et centrés sur leurs intérêts « pratiques », matériels et immédiats, tandis que les seconds s'articulent autour des intérêts « stratégiques » des femmes en vue d'une émancipation collective de la domination masculine (Molyneux 1985). Pour une histoire de ces différents mouvements en Bolivie, voir : Monasterios 2007 ; Rousseau 2009a et 2009b ; Aillón 2015 ; Muñoz et Barrientos 2019.

15 Collectif anarcha-féministe bolivien fondé en 1992, revendiquant l'autonomie à la fois vis-à-vis de l'État, du système partisan et des ONGs, qui s'est fait connaître du grand public par ses graffitis poético-politiques et ses actions directes (Monasterios Pérez 2006 ; Falquet 2011).

16 D'après Jules Falquet (2011), le terme est publicisé pour la première fois dans le texte : Mujeres Creando Y Feminismo autónomo Latinoamericano (MCFAL). 1999-2002. *Porque la memoria no es puro cuento*. s. éd. n. l.

17 Littéralement, « Pas Une de Moins » : il s'agit d'une mobilisation féministe partie d'Argentine, initialement contre les féminicides, qui a ensuite essaimé sur l'ensemble du continent et a étendu ses analyses et revendications aux autres formes de violences sexistes et sexuelles (Carbajal 2019).

18 C'est-à-dire d'espaces quotidiens partagés qui favorisent l'émergence d'une mobilisation (Tilly 1978).

19 Les formes de travail servile qui ont le plus marqué les structures du service domestique en Bolivie et au Pérou sont la *mitani* et l'esclavage issu de la traite négrière (Choque Canqui 1997), ce dernier ayant été moins répandu en Bolivie qu'au Pérou, ce qui explique l'écart de proportion représentée par les populations afrodescendantes entre ces deux pays. Que ce soit sous le régime de la *mitani* ou par nécessité économique, une fois qu'elles étaient entrées au service d'une famille espagnole ou *criolla*, les conditions de travail et de vie des femmes indigènes n'étaient guère plus enviables que celle des esclaves domestiques africaines ou afrodescendantes (Burkett 1978).

20 Le terme *cholita* désigne les femmes qui portent la *pollera* (jupons bouffants) et portent leurs cheveux tressés en deux longues nattes, qui s'auto-identifient et sont perçues comme indigènes, même lorsqu'elles ont grandi en zone urbaine. Contrairement à « *chola* », ce terme n'est pas considéré comme péjoratif par ces dernières.

21 « *FEderación NAcional de las TRAbajadoras del HOgar de Bolivia* », organisation fédérale regroupant les divers syndicats et plusieurs organisations

de travailleuses domestiques du pays.

22 Transmission d'un répertoire d'action, soutien économique, accès aux médias, etc.

23 Pour une discussion autour de l'indigénéité d'Evo Morales, voir : Canessa 2005 et 2008 ; Lacroix 2007.

24 Jean Leca (2012) définit trois acceptions du terme « politique », chacune correspondant à un terme anglophone distinct : la *polity* renvoie au « référentiel global » (Muller 2018) du juste rapport entre la société civile et l'État, cadre normatif de l'action étatique par rapport auquel la réalité de la société civile est évaluée et réajustée par des politiques publiques (*policies*). Ces dernières sont conduites par des acteurs et actrices qui constituent un champ social à part entière, mu par des logiques de compétition et de coalition en vue d'exercer le pouvoir au sein de l'État, constamment interpellé voire susceptible d'être bouleversé par les clivages et luttes sociales émanant de la société civile (*politics*).

25 Pour Laurent Lacroix, ce terme-parapluie, entériné par l'« agenda d'octobre » 2003, a permis « de dépasser les différenciations terminologiques (*indigène* ou *originaire* ou *paysan*) et politiques (*peuples* ou *nations*) » et d'unifier « des catégories socioethniques régionales historiques » jusqu'ici fragmentées (2012).

26 On doit à Hanna Pitkin (1972) la distinction entre approche substantielle et approche descriptive de la représentation politique à partir de deux acceptions du verbe « représenter », chacune correspondant à une *polity* : « agir pour » (*acting for*) et « valoir pour » (*standing for*). Dans le paradigme substantialiste (« agir pour »), est représentatif tout système politique où les citoyen·ne·s peuvent déléguer un mandat libre aux candidat·e·s de leur choix lors d'élections libres, la légitimité des élu·e·s reposant sur la défense de l'« intérêt général ». Dans le modèle de la représentation descriptive (« valoir pour »), la légitimité démocratique repose sur une garantie de représentation institutionnelle des différents groupes sociaux – généralement pris en considération sur la base de l'existence de clivages structurels historiques – composant l'électorat, proportionnellement à leur poids démographique. Le Pérou contemporain s'inscrit dans le modèle républicain libéral de la représentation substantielle tandis que la Bolivie promeut activement l'approche descriptive décoloniale depuis l'arrivée au pouvoir du MAS.

27 Le concept de *dépatriarcalisation* a initialement été forgé par les *Mujeres Creando* avant d'être récupéré par l'État, alors que le concept était initiale-

ment porteur d'une critique de la politique de genre conduite par le MAS (Ybarnegaray 2011 ; Uriona 2012).

28 Suite à l'*auto-putsch* qu'il avait perpétré en 1992 au nom de la lutte contre-insurrectionnelle, Fujimori avait été contraint par la communauté internationale de convoquer une assemblée constituante, qui avait accouché d'une Constitution entérinant *de jure* les pleins pouvoirs qu'il s'était arrogés *de facto* (Cotler et Grompone 2000 ; Bowen 2000 ; Carrión 2006).

29 Pour Jenson, la citoyenneté doit être examinée à la fois sur l'axe vertical de la relation entre État et société civile et sur l'axe horizontal des rapports entre les citoyen·ne·s, tant comme individu·e·s que comme membres de groupes sociaux. Les configurations nationales spécifiques de ces deux axes constituent un « régime de citoyenneté » (2007). Les ruptures historiques dans les rapports de force structurant une société donnée se traduisent à moyen terme par des mutations du régime de citoyenneté. Pour évaluer la qualité de la citoyenneté substantielle d'un groupe social subordonné, Jenson et, à sa suite, Nagels (2011) accordent une attention particulière aux processus à la fois d'individuation et de politisation.

30 Il convient de préciser que l'absence de Code du travail au Pérou rend plus délicate la comparaison entre les droits des travailleuses domestiques et ceux des autres travailleur·se·s qu'en Bolivie. Il existe toutefois un régime général du travail qui permet de mettre en avant la persistance d'une « discrimination légale » (Peredo et Mayta 2002 : 24) à l'encontre de ce secteur de la population active.

31 Entretien avec Edgardo Balbín, péruvien, directeur de la Direction Générale des Droits fondamentaux, de la sécurité et de la santé au Travail du Ministère du Travail et de la Promotion de l'Emploi (2017-2018) et ex-parlementaire, le 26/01/18 dans son bureau. Texte original en castillan, traduit par mes soins : « El problema es que muchos congresistas no están ahí, digamos por convicción, sino por interés propio. [...] en el caso del [...] trabajo del hogar, la ley fue diseñada [...] sin consultar a las organizaciones de base [...], de manera sesgada... Aunque el objetivo oficial era formalizar el sector [...], ellos pensaron como empleadores, desde su propia perspectiva y sus intereses.... No estoy diciendo que haya que botar esta ley por completo a la basura, [...] pero digamos que [...] ha permitido a los empleadores mantener un cierto status quo... ».

32 Développée par Ernest Kantorowicz, la théorie des « deux corps du roi » s'appuie sur la formule consacrée sous l'Ancien Régime : « Le roi est mort, vive le roi ! » (1989 : 296-297).

33 Sur le rôle de la socialisation professionnelle institutionnelle comme contrepoids aux appartenances sociales des fonctionnaires, voir par exemple : Spire 2005 ; Siblot 2008.

34 Sofía Mauricio, ex-travailleuse domestique et ex-leadeuse syndicale, actuellement coordinatrice de l'ONG *La Casa de Panchita* à Lima, le 18/08/14 dans son bureau. Texte original en castillan, traduit par mes soins : « Hay funcionarios, [...] cuando descubren que eres trabajadora del hogar, el trato cambia totalmente, o sea te hablan como si estuvieran hablando a su trabajadora del hogar, pero en su casa, no en la oficina donde esta persona tiene que ser atendida de la misma manera como debe ser tratado cualquier otro ciudadano, sea mujer u hombre, [...]. [...] o sea te sale tu lado empleador! [...] Y como en la mayoría del Poder Judicial también son empleadores, [...] eso nos perjudica a las trabajadoras del hogar, porque, claro, eso les favorece más a los empleadores...»

35 D'après Patricia Flores (2012 : 23), 13% des travailleuses domestiques boliviennes ne possèdent pas de papiers d'identité. Bien que n'ayant pas trouvé de statistiques équivalentes pour le cas péruvien, le recensement de 2007 a néanmoins mis en évidence que la proportion de personnes indigènes âgées de 18 à 20 ans dépourvues de documents d'identité y était sensiblement plus élevée que la moyenne nationale (11%), grimant jusqu'à 30% chez les peuples d'Amazonie. Or, la majorité des travailleuses domestiques sont issues des diverses populations indigènes de zone rurale. Dans l'un et l'autre de ces deux pays, il est par ailleurs fréquent que les femmes fraîchement débarquées à la capitale se voient confisquer leurs papiers d'identité par les agences d'emploi privées.

36 Qu'elle décrit elle-même comme « une claqué – très diplomatique – à ceux qui ont administré historiquement la justice dans le pays » et « un pas vers la décolonisation institutionnelle à travers moi » (Rodriguez 2016 : 303 et 352).

37 La crise politique de fin 2019 au terme de laquelle la droite réactionnaire est revenue au pouvoir, en foulant aux pieds bon nombre de procédures prévues par la Constitution, en constitue la preuve la plus éclatante.

38 Sauf lorsqu'il est question de maternité, les travailleuses domestiques n'étant explicitement considérées en tant que femmes par les pouvoirs publics que lorsqu'il s'agit de les cantonner au travail reproductif. Pour Nora Nagels (2011), ce maternalisme, qu'elle observe dans les dispositifs de lutte

contre la pauvreté au Pérou, a pour effet de grever la citoyenneté des femmes en limitant à la fois leur individuation et leur politisation.

39 Lors de la Convention des Femmes d'Akron (Ohio, États-Unis) de 1851, Sojourner Truth, femme afrodescendante et ancienne esclave, osa tenir tête à un homme blanc qui pérorait sur la prétendue faible nature féminine et refusait de la reconnaître comme étant elle aussi une femme. Elle prononça alors un discours dont l'anaphore « Ne suis-je pas une femme ? », assortie du geste de dévoiler sa poitrine en public, a tout particulièrement marqué les esprits. Cent trente ans plus tard, la féministe afro-américaine bell hooks lui rendait hommage en nommant l'un de ses ouvrages *Ain't I a Woman ?* (1990 [1981] : 159-160).

40 Employeurs ou fils d'employeurs, la plupart du temps, mais aussi parfois membres du personnel domestique masculin (voir par exemple : Ojeda Parra 2004 ; Canessa 2008).

41 *Cama adentro*, littéralement « lit à l'intérieur », désigne la modalité d'emploi avec résidence chez l'employeur, par opposition à *cama afuera*, littéralement « lit au-dehors ».

42 Il convient toutefois de signaler que le profil des familles employeuses est loin d'être homogène, la nébuleuse du service domestique s'étendant jusqu'aux classes populaires si l'on y inclut le cas des enfants issu·e·s de zone rurale placé·e·s dans une famille citadine supposée leur garantir de meilleures conditions de vie et l'acquisition de capital scolaire en échange du travail fourni à la maison (Fonseca 2000 ; Leinaweaver 2008) ainsi que les enfants pauvres de zones périurbaines mis·es à disposition d'autres ménages du secteur (Anderson, Minaya et Figueroa 2010).

43 En latin, *familia* (issu de *famulus*, *famul*), « serviteur, esclave », se réfère à l'ensemble des personnes sur lesquelles le *pater familias* détenait la *patria potestas*, c'est-à-dire le droit de vie et de mort, à savoir son épouse, ses enfants et ses esclaves.

44 Selon l'OMS (2014) et Hillis (2016), 20% des femmes et 5 à 10% des hommes dans le monde ont subi des violences sexuelles pendant leur enfance. La compilation d'études élaborée par Heise, Ellsberg et Gottemoeller (1999), qui constitue l'une des rares sources disponibles sur les violences sexuelles pédocriminelles en Amérique latine, estime qu'environ 30% des femmes et 15% des hommes ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur enfance, la majorité aux mains d'un proche.

45 Théorisée par Antonio Beristain (1998), la « victimisation secondaire » renvoie aux aspects de la prise en charge institutionnelle des victimes d'un délit ou d'un crime ayant pour effet d'ajouter des dommages psychologiques et/ou matériels supplémentaires au préjudice initial. En psychologie, les termes « victimisation secondaire » et « revictimisation » recouvrent des acceptions diverses et parfois contrastées ; mon propos se concentre ici sur la définition qu'en a faite Beristain, laquelle correspond à l'acception la plus courante du concept de « revictimisation » chez les acteurs et actrices institutionnel·le·s et militant·e·s contre les violences sexistes et sexuelles en Amérique Latine.

46 Ce terme anglophone désigne les mécanismes selon lesquels les victimes d'une violence donnée, qu'elle soit interpersonnelle et/ou structurelle, en sont tenues pour au moins partiellement responsables, ce qui a pour corollaire d'exonérer ou du moins de trouver des circonstances atténuantes aux véritables responsables desdites violences. Dans le sillage de Jessica Eaton, on peut décliner trois principaux axes de *victim-blaming*, qui tendent à se recouper : le *victim-blaming* situationnel, comportemental et lié à la personnalité (Eaton 2019).

47 Le *victim-blaming* découlant des mythes sur le viol consiste principalement à minimiser la gravité des faits (ex : « c'est juste une dispute de couple, rentrez chez vous et préparez-lui un bon repas pour vous réconcilier »), à accuser les filles et femmes d'être au moins partiellement responsables des agressions masculines (en ayant excité la concupiscence et/ou la colère de l'agresseur par un comportement, une tenue ou une mise en situation jugées « provocatrices » ou « risquées »), voire à mettre en doute la véracité de leur témoignage (en vertu du préjugé selon lequel les femmes sont enclines à ourdir des dénonciations calomnieuses contre les hommes par soif de vengeance) (voir : Lonsway et Fitzegarld 1994 ; Renard 2018 ; Eaton 2019).

48 L'expression « deuxième viol » est généralement utilisée plutôt de manière métaphorique pour désigner le processus de victimisation secondaire par les institutions (Campbell *et al.* 2001). En revanche, en Bolivie et au Pérou, de nombreux médecins légistes affirment que la procédure officielle exige d'effectuer un examen vaginal et anal quoi qu'il arrive, même si la victime déclare n'avoir été pénétrée que par l'un de ces deux orifices ou par voie orale. Les médecins s'adonnant à cette pratique malgré les protestations des victimes commettent donc bien – littéralement – un second viol.

49 Article 317 du Code pénal. Je ne dispose pas de statistiques permettant d'estimer la fréquence du recours à cet article du Code pénal ni de son ap-

plication par la Justice ordinaire. Les témoignages que j'ai recueillis vont toutefois dans le sens d'un droit coutumier qui se suffit à lui-même, dans la mesure où, les victimes ne portant que très rarement plainte, les agresseurs n'ont pas besoin de faire appel à cette loi pour garantir leur impunité. Elise Gadea (2015) a par ailleurs démontré que la Justice indigène, officiellement reconnue par la Constitution bolivienne, était elle aussi vectrice de revictimisation des femmes ayant subi des violences patriarcales et ne leur apportait guère plus de protection et de réparation que la Justice ordinaire.

50 Loi 30838 qui « modifie le Code Pénal et le Code d'Exécution Pénale pour renforcer la prévention et la sanction des délits contre la liberté et l'indemnité sexuelles » promulguée le 11/07/2018.

51 La sidération psychique est une réaction neurochimique de survie qui se déclenche face à un stress extrême, ayant pour effet de court-circuiter la communication entre cerveau limbique et cortex préfrontal. Cette disjonction provoque une anesthésie émotionnelle et physique et a pour effet d'inhiber toute possibilité de prise de décision et donc d'action. Le phénomène est particulièrement répandu chez les victimes d'agression sexuelle, ce qui explique que la plupart ne se débatte pas (Van der Kolk 2014 ; Salmona 2018).

52 L'article 308 de la « Loi intégrale pour garantir aux femmes une vie libre de violence » (Loi 348) dispose qu'en l'absence d'« intimidation, de violence physique ou psychologique », le fait d'avoir profité « d'une grave maladie mentale ou de l'intelligence insuffisante de la victime ou de son incapacité à résister pour tout autre motif » peut caractériser un viol. A charge de la plaignante de prouver ladite incapacité à résister, qui semble être ici définie comme une caractéristique intrinsèque à la victime et non comme un état passager provoqué par l'agression, susceptible de frapper n'importe qui (voir note de bas de page précédente).

53 Article 108-b du Code pénal péruvien (la nomenclature a été introduite en 2011 par la Loi 29819 qui modifiait initialement l'article 107 du Code pénal) ; Articles 7 et 84 de la Loi 348 de Bolivie.

54 La loi 348, promulguée en 2013, modifie le Code pénal en excluant le féminicide de cette catégorie juridique. La non-abrogation de cet article entretient toutefois un flou puisqu'il faut pour cela que le meurtre d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint soit reconnu comme féminicide, ce qui implique notamment l'existence de preuves de violences antérieures au meurtre – ce qui est loin d'être toujours le cas. Non seulement la plupart d'entre elles ne porte pas plainte même lorsqu'elles subissent des agressions

physiques laissant des traces (Gadea 2015), mais les enquêtes menées sur les féminicides ne permettent pas toujours d'en conclure à des antécédents de violences physiques (au Québec, aux États-Unis et en France, ce pourcentage a été estimé à environ un tiers. Voir : Boisvert et Cusson 1999 ; Campbell 2003 ; Ministère de la Justice 2019).

55 Une loi dite intégrale ne se contente pas d'édicter des normes permissives ou prohibitives et leurs éventuelles sanctions, mais comprend également des directives en matière d'action publique, en particulier sur le volet de la prévention.

56 Plus encore au Pérou qu'en Bolivie. Au Pérou, le point culminant de cette mobilisation fut la marche du 13 août 2016, qui a rassemblé dans les rues de la capitale plus de 500 000 personnes, essentiellement des femmes – soit la plus grande manifestation depuis la « marche des 4 Suyos » ayant précipité la chute de Fujimori en juillet 2000 (Távora Arroyo 2016).

57 L'étiquette fait toutefois débat concernant Morales. Définissant le populisme d'après Laclau (2005), Rousseau s'aligne avec Komadina et Geffroy (2007), considérant que Morales est porteur d'une politique populiste, ce que réfute notamment Roberts (2007 : 9). Pour Rousseau, le jeu de mot sur lequel reposait le slogan de la campagne de 2002 « *Somos Pueblo, somos MAS* » (« Nous sommes le Peuple, nous sommes le MAS », l'acronyme MAS signifiant également « plus » ou « plus nombreux·ses »), de même que la fusion entre le MAS comme coalition d'organisations sociales et comme parti au pouvoir (posant donc un problème d'autonomie des mouvements sociaux), sont symptomatiques d'un mode de gouvernance populiste. De nombreux éléments attestent par ailleurs du caractère charismatique du leadership de Morales, à commencer par la campagne « *Evo Soy yo* » post-victoire électorale ou encore le concept d'« *evismo* », formulé par Garcia Linera, vice-président de Morales, et qui a fait florès (Stefanoni 2006).

58 Le concept anglophone de *tokenisation*, que l'on pourrait traduire par « inclusion-caution » ou « inclusion-alibi », renvoie à un phénomène d'inclusion fortement médiatisée d'un·e ou de quelques représentant·e·s d'un groupe opprimé au sein d'une organisation dont les rênes demeurent tenues par la classe dominante.

59 La citation exacte est : « La minijupe n'affecte en rien le décor, bien au contraire, elle décore très bien. » (« *La minifalda no afecta el decoro, sino por el contrario, decora muy bien* »).



60 La crise politique de fin 2019 au terme de laquelle la droite réactionnaire est revenue au pouvoir, en foulant aux pieds bon nombre de procédures prévues par la Constitution, en constitue la preuve la plus éclatante.

61 Sur les dynamiques conversationnelles genrées, notamment sur la plus grande propension des hommes à couper la parole aux femmes que l'inverse, voir : Monnet 1998.

62 *Asociación de Concejalas y Alcadesas de Bolivia* : « Association des Conseillères municipales et mairesses de Bolivie », fondée en 1999 suite à la dénonciation par une conseillère municipale du harcèlement politique sexiste que lui faisaient subir ses confrères.

63 Dont celui de la conseillère municipale Juana Quispe Apaza en mars 2012, qui a accéléré la mise à l'agenda et la promulgation de la Loi 243 « Contre le Harcèlement et la Violence Politique envers les Femmes » le 28 mai de la même année. Cependant, sept ans plus tard, ce « féminicide politique » demeure tout aussi impuni que la vaste majorité de ceux auxquels l'épithète « politique » est refusé (López Gonzales et Mendoza 2013 ; *Correo del Sur* 2019).

64 Il s'agit d'un organe législatif décentralisé.

65 Plusieurs élus du MAS, dont Humana, ont pointé du doigt l'opposition (Eju 2013), le gouverneur de Chuquisaca étant allé jusqu'à accuser la droite d'avoir drogué les fêtards à leur insu (Pintado 2013). La victime d'Alcibia, qui s'est retrouvée sans emploi au lendemain de l'affaire, a par ailleurs déclaré à la police avoir subi des pressions pour accepter, en échange de 10 000 dollars, de signer un document attestant de son consentement au rapport sexuel (*Correo del Sur* 2015).

66 La *pollera*, sorte de jupons bouffants tels qu'on peut les voir dans l'Image 1 exposée plus haut, est l'un des attributs traditionnels des femmes s'auto-identifiant comme indigènes ou *cholitas*.

67 Alcibia a été condamné à un an et demi de prison pour détournement de biens publics et a perdu son siège parlementaire pour cette raison, mais il n'a jamais été poursuivi pour viol (*Correo del Sur* 2015).

68 En harcelant et agressant sexuellement une collègue parlementaire (*La Razón* 2014).

69 Faisant le constat d'un déclasserment progressif de l'organe de l'Exécutif consacré aux droits des femmes depuis l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir ainsi que d'une ethnicisation du genre dans le discours institutionnel domi-

nant de l'État Plurinational, Nora Nagels considère pour sa part que le gouvernement du MAS a donné lieu à une « politisation ambivalente des rapports sociaux de sexe » (2013 : 91, 102).

70 Entendu ici dans son acception large en tant que liberté à disposer de son corps (Marques-Pereira et Garibay 2011).

71 Pour Ariel Armony, l'inégale distribution des droits de citoyenneté entre les groupes sociaux et les territoires structure une citoyenneté stratifiée, dont les différentes couches forment des « champs de citoyenneté ».

---

### Français

Les divergences en matière de trajectoire de politisation des rapports sociaux de sexe, de classe, de race en Bolivie et au Pérou ont eu des répercussions durables sur leur État respectif, que ce soit au niveau du profil sociographique des élites dirigeantes, de l'univers de discours politique ou de la substance de l'action publique. Le rapport entre les travailleuses domestiques, au carrefour de ces trois oppressions, et l'État permet d'observer à la loupe les contrastes entre le régime de citoyenneté que je propose d'appeler « universaliste post-colonial néolibéral », en vigueur au Pérou, et le « régime social-démocrate indigéniste », institué en Bolivie depuis l'arrivée d'Evo Morales au pouvoir. Si les contrastes entre ces deux configurations sont saisissants eu égard aux rapports sociaux de race et de classe, les disparités s'estompent lorsque l'on s'intéresse plus spécifiquement aux rapports sociaux de sexe, en particulier à la question des violences sexuelles, auxquelles les travailleuses domestiques sont surexposées. Étudier les modalités de prise en charge étatique des violences sexo-spécifiques infligées aux travailleuses domestiques apporte des éclairages heuristiques sur la citoyenneté de l'ensemble des femmes, mettant au jour le déficit de protection et de Justice que l'État leur oppose dans ces deux pays. Se dessine alors un continuum de domination masculine de part et d'autre de la frontière supposée séparer hermétiquement la sphère privée du domestique et la sphère publique de l'État, qui ampute la citoyenneté de la classe des femmes dans sa totalité.

### English

The discrepancies in the politicization of gender, class and race in Bolivia and Peru have had a long-lasting impact on these respective states, whether one looks at the sociographic profile of the ruling elite, the universe of political speech or the substance of policy. The relationship between domestic workers - who exist at the crossroads of these three oppressive identities - and the state enables one to observe in detail the contrasts between the "universalist post-colonial neoliberal" citizenship regime in force in Peru and the "social democrat indigenist" regime established in Bolivia since Evo Morales took office. While these two configurations show

glaring contrasts regarding race and class, the differences fade when we consider gendered relationships more specifically, in particular the question of sexual abuse, to which female domestic workers are overexposed. Studying the way the state deals with gendered violence inflicted on female domestic workers sheds a heuristic light on all women's citizenship, exposing the lack of protection and justice they receive from the state, in both countries. Thus, a continuum of male domination appears on both sides of the border that is supposed to hermetically seal the private domestic sphere from the state public sphere, cutting down the citizenship of the class of women as a whole.

---

**Mots-clés**

travailleuses domestiques, Pérou et Bolivie, dichotomie public-privé, État de droit, violences sexuelles, citoyenneté

**Keywords**

domestic workers, Peru and Bolivia, public-private dichotomy, rule of law, sexual violence, citizenship

---

**Laura Carpentier-Goffre**

Doctorante, CERI (7050), Sciences Po, 56 Rue Jacob, 75006 Paris